



Rapport Investissement Responsable

Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis



La Macif,
c'est **vous.**

2021

Sommaire

Édito	03
01 Gouvernance et stratégie d'investissement	07
1.1. Principales activités des entités	
1.2. Structures de gouvernance	
1.3. Intégration des enjeux RSE à la gouvernance	
1.4. Répartition des actifs financiers	
1.5. Démarche d'investisseurs responsables	
1.6. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG	
1.7. Efforts d'information des parties prenantes concernant les impacts ESG des investissements	
1.8. Adhésions	
02 Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG	23
2.1. Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de durabilité et risques ESG	
2.2. Dispositif de gestion des risques	
2.3. Perspectives	
03 Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité	39
3.1. Alignement à l'Accord de Paris	
3.2. Alignement aux enjeux de biodiversité	
3.3. Perspectives	
04 Étendre la démarche d'investisseurs responsables	51
4.1. Une offre d'épargne responsable en assurance-vie	
4.2. Des produits et services conçus pour la transition écologique	
4.3. Des partenariats nature à impact et un agenda mutualiste eco-responsable	
4.4. Les engagements de Macif SAM et ses filiales en tant qu'entreprises	
05 Annexes méthodologiques	59
06 Lexique	73
07 Principaux indicateurs de performance par entité	77



Retrouvez l'ensemble des informations financières sur notre site www.macif.fr

Édito

Les crises sanitaires, économiques, sociales et géopolitiques majeures que nous traversons ne peuvent occulter l'urgence climatique.

Plus que jamais nous devons redoubler d'efforts pour relever le défi environnemental et atteindre notamment la nécessaire neutralité carbone dès le milieu du 21^{ème} siècle, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C.

Pour ce faire, nous avons lancé en 2021 un chantier sur notre portefeuille afin **d'avoir une mesure plus complète de notre empreinte carbone**. Celle-ci est un indicateur essentiel à l'élaboration d'une trajectoire de nos investissements pour **atteindre des émissions nettes de gaz à effet de serre pour notre portefeuille nulles au plus tard en 2050**.

Investisseur de long terme, nous sommes confrontés aujourd'hui à de nouveaux défis sociétaux et environnementaux majeurs qui dépassent nos

frontières. Pour y répondre, notre politique d'investissement est fondée sur la prise en compte des critères extra-financiers de préservation de l'environnement, de progrès social et de bonne gouvernance.

Concilier **performance financière et mise en œuvre de nos valeurs mutualistes, dialoguer plutôt qu'exclure sont les lignes directrices qui guident nos choix d'investissement** au quotidien depuis plus de 20 ans.

Dans le cadre d'une démarche « climat-biodiversité », **Aéma Groupe** se construit en tant que **moteur d'une transition climatique, agissant pour la biodiversité**, tout en assurant **une justice sociale**. Nous nous sommes mis en ordre de marche pour mettre en œuvre les principes européens en faveur de la finance durable.

Sabine Castellan-Poquet

Directrice des Investissements - Aéma Groupe



Si des efforts ont été réalisés pour **réduire les émissions de CO₂**, les auteurs du 6^{ème} rapport d'évaluation du Giec dénoncent une inadéquation des moyens mis en œuvre face à la rapidité des changements climatiques. L'exemple le plus notable est sans doute la signature du pacte non contraignant de Glasgow de 2021 lors de la Cop 26.

Un développement résilient est cependant encore possible en consacrant des efforts financiers plus importants dans certains secteurs clés et par une prise en compte des enjeux extra-financiers dans les politiques d'investissement.

Notre ambition s'inscrit dans une **cohérence avec nos engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE)** : concilier le progrès social et économique et la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

Une ambition illustrant **notre raison d'être** : protéger le présent et permettre l'avenir pour nous tous et les générations futures.

Ce rapport répond à notre engagement de transparence. Il faut contribuer mais également faire part de cet élan indispensable qui doit rassembler toutes les parties prenantes de la Macif : administrateurs, collaborateurs, sociétaires, entreprises, pouvoirs publics et citoyens.

Ce lien nécessaire explique notamment notre présence au **Parlement des jeunes** dont la Macif était le partenaire majeur en 2021. Mille jeunes se sont rassemblés pour réfléchir au monde d'après, plus égalitaire et respectueux de l'environnement. Cet **enjeu incontournable** reste au cœur de nos priorités en 2022.

Franck Janowsky

Responsable de la RSE - Macif SAM

Aéma Groupe, un groupe mutualiste de référence en France

Le groupe Aéma Groupe est né en janvier 2021 du rapprochement entre les groupes Aésio et Macif qui ont décidé d'unir leurs marques, leurs métiers et leurs expertises pour devenir le groupe mutualiste de référence en France. Il porte l'expression d'une ambition partagée autour d'un idéal d'utilité sociale et de valeurs humanistes visant à proposer une protection complète et accessible à tous les Français. Fédérateur et ouvert, le groupe puise sa force dans la complémentarité de ses métiers, de ses marques et de ses réseaux.

Avec l'intégration d'Aviva France (devenue Abeille Assurances) en septembre 2021, le groupe Aéma Groupe est devenu, en moins d'un an, **un acteur majeur de la protection en France. Il se place au cinquième rang des acteurs de l'assurance** et renforce ses positions sur l'ensemble des métiers de la protection pour accompagner

au mieux sa communauté de **11 millions d'assurés** (particuliers, professionnels, indépendants, entreprises).

Résolument mutualiste, le groupe Aéma Groupe imagine chaque jour les contours d'un monde plus juste et plus humain en plaçant la prévenance au cœur de son modèle. Face à l'ampleur des risques sanitaires, sociaux et environnementaux, l'assurance est plus que jamais sollicitée. Dans ce contexte, le groupe constitue aujourd'hui un acteur de poids du débat public sur les questions de protection des biens et des personnes et dispose de plus de moyens et de force pour innover au service de ses assurés et ainsi construire la protection de demain. Le groupe Aéma Groupe rassemble **18 000 collaborateurs et plus de 1 800 délégués (représentants élus)** répartis sur le territoire français.

STRUCTURE DU GROUPE ET PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

Les missions d'entreprise-mère du groupe Aéma Groupe sont exercées par Aéma Groupe, société de groupe d'assurance mutuelle (Sgam) régie par le Code des assurances, qui dispose de pouvoirs de contrôle et a pour mission :

- De veiller à la pérennité et au développement des entreprises affiliées et de leurs filiales ;
- D'exercer une influence dominante en coordonnant les décisions, y compris financières, de ses affiliées.

Elle noue et gère des relations de solidarité financière fortes et durables avec ses entreprises affiliées.

Les principales activités du groupe Aéma Groupe s'articulent comme suit :

→ **L'Union Mutualiste de Groupe (UMG) Aésio Macif**, affiliée à Aéma Groupe, est en charge du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités Santé / Prévoyance des mutuelles qui lui sont affiliées.

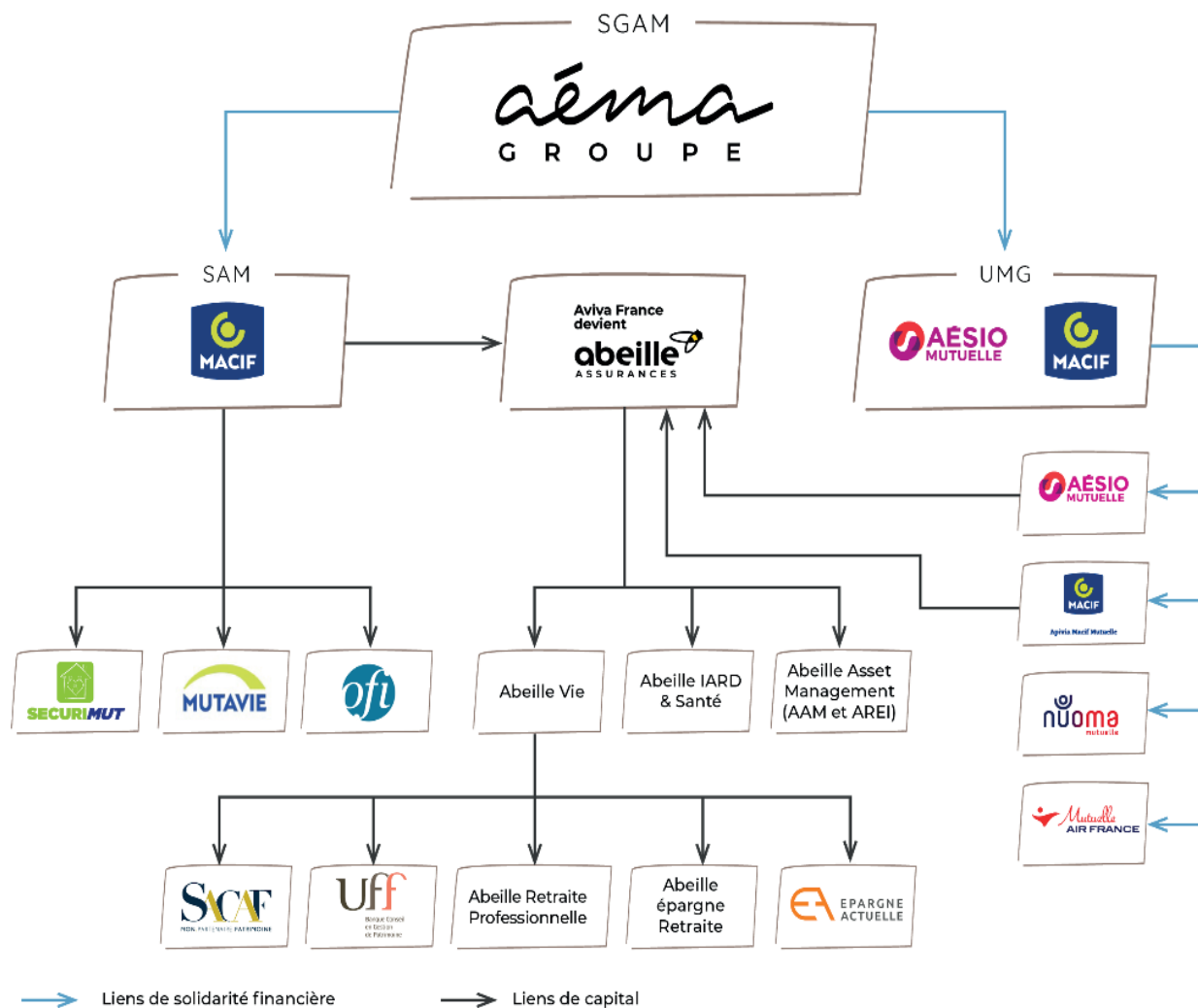
Elle regroupe les mutuelles suivantes : Apivia Macif Mutuelle, la Mutuelle Nationale des Personnels Air France,

Nuoma (ex-IBaMéo) et Aésio mutuelle.

→ **La Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (Macif) est une Société d'assurance Mutuelle (SAM)**, également affiliée à Aéma Groupe, est en charge :

- Du pilotage, de la production, de la gestion et des performances des activités d'Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD) produites par Macif SAM et de Finance Épargne produites par Mutavie ;
- Du pilotage de l'ensemble de la distribution sous la marque Macif. Macifilia et Thémis, sociétés anonymes filiales de Macif SAM, sont toutes deux également en charge des activités d'IARD sur leur périmètre.

→ **Abeille Assurances**, est en charge du pilotage et des performances des activités de Santé / Prévoyance, d'IARD et de Finance Épargne de ses propres filiales, sous le contrôle de ses actionnaires, Macif SAM, Aésio mutuelle et Apivia Macif Mutuelle, et de la tête de groupe prudentiel, Aéma Groupe.



Ce rapport porte sur la stratégie et les activités d'investissement responsable de Macif SAM et de trois de ses filiales : Mutavie, Macifilia et Thémis (ci-après « Macif SAM et ses filiales »).





Gouvernance et stratégie d'investissement

1.1. Principales activités des entités	8
1.2. Structures de gouvernance	9
1.3. Intégration des enjeux RSE à la gouvernance	10
1.4. Répartition des actifs financiers	12
1.5. Démarche d'investisseurs responsables	13
1.6. Ressources financières, humaines et techniques dédiées à l'ESG	19
1.7. Efforts d'information des parties prenantes concernant les impacts ESG des investissements	20
1.8. Adhésions	20

Ce document présente la stratégie d'investissement responsable de Macif SAM et ses filiales, son déploiement opérationnel et les principaux résultats de cette démarche.

1.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS DES ENTITÉS

Cette section présente les principales activités de Macif SAM et ses filiales, entités faisant l'objet du présent rapport.

→ La Mutuelle d'Assurance des Commerçants et Industriels de France (MACIF)

Macif est une **Société d'Assurance Mutuelle (SAM)** à cotisations variables régie par le Code des assurances. Elle propose des contrats d'assurance Automobile, Habitation, Garantie Accident, des contrats dédiés aux professionnels et aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).



→ Macifilia

Macifilia, filiale détenue à 99,99 % par Macif SAM, est une Société Anonyme (SA) régie par le Code des assurances. Macifilia porte les risques liés au portefeuille des malussés / aggravés non acceptés par le réseau Macif.



→ Mutavie

Mutavie est une Société Européenne (SE), régie par le Code des assurances, exerçant son activité en assurance-vie, principalement sous forme de contrats d'épargne individuelle, en euros ou multi-supports. De façon plus marginale, Mutavie couvre également des contrats de retraite collective et des garanties de prévoyance (couverture de prêts notamment). Mutavie est détenue par Macif SAM à 98,47 %.



→ Thémis

Thémis, filiale détenue à 99,95 % par Macif SAM, est une SA régie par le Code des assurances. Thémis propose exclusivement des contrats de protection juridique.



1.2. STRUCTURES DE GOUVERNANCE



→ Structure de gouvernance d'Aéma Groupe

Aéma Groupe est administré par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2021 de :

- Vingt-cinq administrateurs. Ils sont élus par l'assemblée générale, sur candidatures proposées par chaque entité affiliée parmi ses propres administrateurs ;
- Trois administrateurs représentant les salariés, désignés par une instance intersyndicale.

Au 31 décembre 2021, 40 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Aéma Groupe exerce réglementairement une influence dominante sur les entités du groupe en ce compris les entités affiliées et sous-affiliées. Dans ce cadre, le conseil d'administration détermine les orientations stratégiques et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille à la cohérence de la stratégie des entreprises affiliées à Aéma Groupe avec les orientations stratégiques du groupe, y compris dans le domaine financier, et dispose à cet égard de pouvoirs de contrôle et de sanction.

→ Structure de gouvernance de Macif SAM

Macif SAM est administrée par un conseil d'administration qui se compose au 31 décembre 2021 de :

- Dix-huit administrateurs, élus par les délégués nationaux représentants des sociétaires réunis en assemblée générale ;
- Trois administrateurs désignés ou élus par un comité intersyndical.

Au 31 décembre 2021, 43 % des administrateurs élus par l'assemblée générale sont des femmes.

Une présentation détaillée des organes de gouvernance de Macif SAM est disponible dans le rapport annuel Macif 2021 (www.macif.fr).

Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis délèguent la gestion financière de leurs actifs mobiliers et immobiliers au Groupement d'Intérêt Économique (GIE) Aéma Finance, en charge notamment de contractualiser des mandats de gestion avec les gestionnaires de placements financiers.



La gestion des actifs mobiliers est confiée à OFI Asset Management (AM),



celle des actifs immobiliers est confiée à Aéma Reim.



L'importance attachée aux considérations sociales et environnementales lors des prises de décisions en matière d'investissements fait écho aux valeurs et principes portés par Macif SAM et ses filiales.

1.3. INTÉGRATION DES ENJEUX RSE À LA GOUVERNANCE

→ Intégration des enjeux RSE à la gouvernance d'Aéma Groupe

Le conseil d'administration d'Aéma Groupe s'appuie pour prendre des décisions, en conformité avec sa charte de gouvernance et son règlement intérieur, sur les travaux de son bureau, du comité exécutif, des comités spécialisés et des commissions politiques « Influence, *lobbying* & affaires publiques » et « Engagements, rôle des élus dans le cycle des affaires et RSE » du groupe.

Cette dernière est chargée d'élaborer la réflexion stratégique sur les sujets de l'engagement, du rôle des élus dans le cycle des affaires et de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale du groupe, ainsi que de coordonner la mise en œuvre, en lien avec les affiliées et sous le contrôle du conseil d'administration. Afin de répondre à l'ambition mutualiste du groupe, cette commission a la responsabilité de formaliser et coordonner la réflexion autour des feuilles de route des affiliées, avec leurs administrateurs et membres du conseil d'administration d'Aéma Groupe, sur les trois thèmes évoqués ci-dessus. Elle est ainsi chargée de développer l'engagement transversal au groupe, de favoriser l'accompagnement des élus dans le développement économique du groupe et de le soutenir dans la réalisation de son projet mutualiste, en conformité avec sa Raison d'être.

En 2021, Aéma Groupe a mis en place un comité risque climatique, piloté conjointement par la direction des risques et la direction de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). Ce comité réunit les directions des investissements, de la transformation, de la gestion des risques, de la stratégie, des alliances et de l'innovation, ainsi que les directions métiers. Il veille à quantifier et à s'assurer de la maîtrise des risques liés au dérèglement climatique et à la perte de la biodiversité.

→ Intégration des enjeux RSE à la gouvernance de Macif SAM

Les sociétaires décident des grandes orientations de Macif SAM par l'intermédiaire de leurs représentants élus. La gouvernance de Macif SAM est donc organisée pour favoriser la participation des délégués aux décisions relevant de la stratégie RSE relatives aux actions, aux offres de produits et services, à la politique d'investissement responsable et aux pratiques internes.

Ces décisions sont étudiées, débattues et validées par le conseil d'administration. Celui-ci est assisté de différents comités spécialisés et commissions dont :

- Le comité des sélections, en charge de veiller au respect des critères de compétence des administrateurs sur les différents sujets nécessaires à l'exécution de leur mandat, y compris dans le domaine de la RSE. Ce comité oriente et contrôle le plan de formation des administrateurs ;
- La commission Économie Sociale et Solidaire qui participe à la construction du programme de l'Agenda Mutualiste. Elle a pour rôle d'accompagner, de former, de rédiger les fiches de missions, de suivre et de gérer les mandats des élus de Macif SAM dans les structures de l'ESS, notamment France Active et les chambres régionales de l'ESS. Elle élabore et suit les mesures d'impact social et sociétal des engagements de Macif SAM et assure le suivi des politiques RSE, ISR et, de manière générale, de labellisation de la marque Macif.



ACTIONS 2021

- En 2021, le conseil d'administration de Macif SAM s'est réuni à dix-neuf reprises avec un taux moyen de présence de 97 %.
- En novembre 2021, les administrateurs ont été conviés à une journée d'immersion sur les enjeux et les opportunités de la politique RSE et ISR de Macif SAM, avec notamment la réalisation d'une fresque du climat*.
- En amont de l'élection des représentants de sociétaires, un parcours de formation des délégués nationaux, composé de modules leur permettant de mieux connaître l'histoire de Macif SAM et de ses produits et services, mais surtout les valeurs mutualistes qu'elle porte, a été réalisé.
- Une formation supplémentaire des délégués, liée à leur rôle dans la gouvernance et aux valeurs mutualistes a également été réalisée.

(+) D'INFO

Ce dispositif d'accompagnement se poursuit en 2022 et continuera tout au long de la mandature des délégués.

* Cf. lexique chapitre 6

→ Intégration des critères extra-financiers aux politiques de rémunération

Afin de se doter de bonnes pratiques de gouvernance et dans le cadre des travaux sur la politique de rémunération des dirigeants, le comité des rémunérations d'Aéma Groupe a formalisé des objectifs de performance, parmi lesquels un objectif extra-financier, dont l'atteinte conditionne l'attribution de la part variable de la rémunération du directeur général. **Celui-ci a été atteint en 2021.**

Les directeurs généraux de Macif SAM, Mutavie, Macifilia et Thémis sont tenus de contribuer à l'atteinte des objectifs du groupe Aéma Groupe, y compris en matière extra-financière.

(+) D'INFO

À fin 2022, la part des encours des organismes de placements collectifs classifiés articles 8 et 9 selon le règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation** (SFDR) sera intégrée comme composante à part entière de la rémunération du directeur général d'Aéma Groupe.



1.4. RÉPARTITION DES ACTIFS FINANCIERS

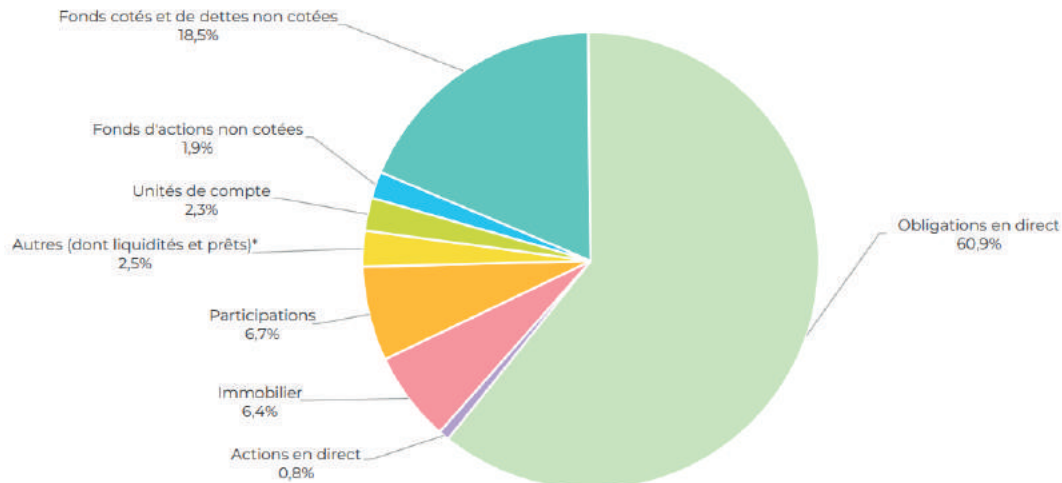
Ce rapport concerne 97,5 % des actifs de Macif SAM et ses filiales, en portefeuille au 31 décembre 2021, unités de compte comprises.

Les chiffres sont communiqués en valeur de marché. À fin 2021, l'encours de Macif SAM et ses filiales, avec les unités de compte, s'élevait à :



40,9 milliards

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2021



* Non pris en compte dans le présent rapport.

En tant qu'entreprises mutualistes, Macif SAM et ses filiales ont la responsabilité de concilier le progrès social et économique avec la sauvegarde de l'équilibre naturel et durable de la planète.

1.5. DÉMARCHE D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

À travers une gestion responsable de leurs actifs, Macif SAM et ses filiales s'engagent à contribuer à l'atteinte de dix des dix-sept Objectifs du Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU :



→ Alignement avec les recommandations de la TCFD

La TCFD (*Task force on Climate-related Financial Disclosures*) est un groupe de travail créé par le *Financial Stability Board** en 2015. Son objectif est de faire des recommandations sur le *reporting* des risques et des opportunités liés au changement climatique, tant dans le secteur financier que dans les secteurs non-financiers à forts impacts sur le climat, afin de concilier les décisions financières d'investissement avec les conséquences concrètes du changement climatique.



Les recommandations de la TCFD, rendues en juin 2017, fixent ainsi les lignes directrices de transparence des entreprises sur la prise en compte des enjeux climatiques.

Tableau de correspondance de ce rapport avec les recommandations de la TCFD

Gouvernance	Stratégie	Gestion des risques	Résultats
Structures de gouvernance (Partie I) Intégration des enjeux RSE à la gouvernance (Partie I)	Démarche d'investisseurs responsables (Partie I)	Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG (Partie II)	Alignement à l'Accord de Paris (Partie III)

→ Stratégie Climat

En 2015, l'Accord de Paris a fixé trois objectifs :

Réduire de 40 % les émissions de CO₂ d'ici 2030, par rapport à 1990

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Limiter le réchauffement à 1,5 °C par rapport à l'ère pré-industrielle

* Cf. lexique chapitre 6

Six ans après la signature de cet accord, si les émissions mondiales de Gaz à Effet de Serre (GES) ont baissé de 5,8 % en 2020 par rapport à 2019, du fait de la crise de la Covid-19, l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) anticipe un rebond de 4,8 % pour 2021.

Selon le deuxième volet du 6^{ème} rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (Giec), si les émissions de GES continuent d'augmenter au rythme actuel, le réchauffement planétaire pourrait atteindre 1,5 °C bien avant 2040.

L'objectif à atteindre est désormais une réduction de 50 % des émissions de GES au niveau mondial d'ici 2030.

Les experts indiquent que si les températures dépassent les 2 °C de réchauffement, le développement résilient au changement climatique deviendra impossible dans certaines régions du monde.

Macif SAM et ses filiales s'engagent à contribuer à l'objectif européen de neutralité carbone d'ici à 2050 en actionnant l'ensemble des leviers à leur disposition :

- Une stratégie de sortie du charbon thermique* d'ici 2030 ;
- L'exclusion des émetteurs les plus exposés aux énergies fossiles* non conventionnelles ;
- L'optimisation de l'intensité énergétique et la maîtrise de la trajectoire carbone de leur portefeuille d'actifs.

→ Sortie du charbon



ACTIONS 2021

Macif SAM et ses filiales ont renforcé l'ambition de leur stratégie de sortie du charbon.

Macif SAM et ses filiales maintiennent l'engagement pris en 2020 de **sortir du charbon thermique au niveau mondial dès 2030** et continuent d'exclure, pour leurs investissements en direct, les entreprises ne respectant pas **les seuils quantitatifs définis par la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald**. Afin d'accélérer le désengagement de ce secteur, les seuils d'exclusion ont été rendus plus stricts en 2021.

Sont donc exclus, les émetteurs :

- Qui développent de nouveaux projets impliquant l'utilisation du charbon thermique quelle que soit la taille du projet ;

- Qui réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans des activités de production ou d'exploitation du charbon thermique (ce seuil était de 30 % en 2020) ;
- Dont la production d'électricité à base de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20 % (contre un seuil de 30 % en 2020) ;
- Dont la capacité de production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes (contre un seuil de 20 millions de tonnes en 2020) ;
- Dont la puissance installée des centrales au charbon dépasse 5 GW (ce seuil était de 10 GW en 2020).

Toutefois, afin d'encourager les efforts en matière de transition énergétique, les émetteurs concernés pourront être financés :

- S'ils ont pris un engagement, validé par l'initiative *Science-Based Targets** (SBTi), de réduction de leurs émissions de GES, compatible avec un scénario 2 °C ou inférieur. Dans ce cas, un suivi du respect de ces engagements sera réalisé ;
- Si les financements portent sur des obligations vertes.

* Cf. lexique chapitre 6

→ Exclusion des hydrocarbures non conventionnels

Dès 2020, Macif SAM et ses filiales ont pris l'engagement d'exclure de leurs investissements les émetteurs qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans les **pétroles de schiste et sables bitumineux**, ainsi que ceux qui **initient des projets d'exploitation en zone Arctique**. Cette exclusion couvre l'ensemble des investissements directs de Macif SAM et ses filiales.

En effet, tous les pétroles ne se valent pas et il faut distinguer le pétrole conventionnel, dont l'exploitation se fait par simple forage, des gaz et pétroles non conventionnels tels que les pétroles de schiste ou de roche mère, les sables bitumineux et les pétroles lourds, dont les techniques d'extraction par fracturation hydraulique sont beaucoup plus complexes et émettent du méthane, un puissant gaz à effet de serre, responsable de près du quart du réchauffement climatique selon les experts.

De son côté, l'extraction du pétrole et du gaz en Arctique, ou en eaux profondes, si elle ne présente pas en soi de danger immédiat, augmente les risques en raison des conditions extrêmes d'exploitation. Elle pourrait avoir des effets très importants sur la biodiversité et des conséquences

irréversibles si un accident tel qu'une marée noire ou une fuite de pétrole, se produisait. **Macif SAM et ses filiales s'engagent à exclure de leurs investissements les émetteurs qui initient des projets dans cette zone.**

(+) D'INFO

En 2022, Macif SAM et ses filiales ont initié une révision de leurs filtres d'exclusion des émetteurs impliqués dans les pétroles non conventionnels, afin de les rendre plus exigeants. Ce travail est mené en appui sur la base des définitions retenues par l'ONG *Urgewald*, à travers la *Global Oil and Gas Exit List (GOGEL)*. La nouvelle version de la politique d'engagement et d'exclusion sur ce secteur sera publiée en juin 2022.

→ Maîtrise de la trajectoire carbone des portefeuilles d'actifs

Macif SAM et ses filiales s'engagent à évaluer annuellement l'intensité carbone de leurs portefeuilles, ainsi que leur impact sur le réchauffement climatique (*Implied Temperature Rise - ITR*), tels que calculé sur la base des données et de la méthodologie de l'agence de notation extra-financière *MSCI*. La méthodologie de calcul de cet indicateur est détaillée au chapitre 5 du présent rapport.

Par ailleurs, Macif SAM et ses filiales se sont fixé l'objectif d'atteindre la neutralité carbone pour leurs portefeuilles d'investissement à horizon 2050.

Afin de financer la transition énergétique et de réduire l'impact carbone de leurs investissements en direct, Macif SAM et ses filiales s'engagent par ailleurs à exclure de leurs portefeuilles d'investissement les émetteurs classés en risque fort selon l'analyse Transition énergétique d'OFI AM.

Les éléments relatifs à la méthodologie d'évaluation du risque de transition énergétique sont explicités au chapitre 5 de ce rapport.

→ Investissements stratégiques en faveur de la transition énergétique

En 2019, à travers le *Green Deal*, l'Union européenne s'est fixé l'objectif d'être le premier continent neutre en carbone en 2050. Une ambition reprise par la France et inscrite dès 2019 dans la loi Énergie-Climat.

Si les émissions de CO₂ ont décliné de 9,7 % en Europe en 2020 du fait de la crise sanitaire, l'Agence Européenne de l'Environnement estime qu'au rythme actuel, la réduction des émissions sera de 41 % en 2030, par rapport à 1990. Ce chiffre est bien en-deçà de l'objectif contraignant de

55 % fixé par l'Union européenne et compromet l'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cette neutralité, l'investissement vert représente un formidable levier d'action. Pour réussir sa transition bas carbone, l'Union européenne doit ainsi réorienter les flux financiers dans des activités durables et mobiliser, selon les estimations de la Commission Européenne, 1 000 milliards d'euros entre 2021 et 2027.



ACTIONS 2021

En 2021, Macif SAM et ses filiales se sont fixé pour ambition de poursuivre et développer leurs investissements en matière de transition énergétique par le biais de :

- L'investissement direct sur des obligations vertes ;
- L'investissement dans des entreprises non cotées engagées pour la transition énergétique ;
- L'investissement dans des fonds innovants alignés avec l'objectif de neutralité carbone ;
- La maîtrise des impacts environnementaux de leur parc immobilier détenu en direct.



→ Préservation de la biodiversité

La biodiversité rend 43 services écosystémiques* essentiels à la vie et aux populations dont l'un des plus importants est la régulation du climat en capturant et en stockant

durablement le CO₂ atmosphérique émis par l'activité humaine. Mais le réchauffement climatique représente l'une des principales menaces pour la biodiversité à travers la multiplication des événements climatiques extrêmes.

* Cf. lexique chapitre 6

À travers leurs investissements, **Macif SAM et ses filiales s'engagent à protéger la biodiversité**. Ceci implique de :

- Définir et publier, avant la fin de l'année 2022, une politique biodiversité fixant des objectifs de mesure et, à terme, de maîtrise de l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'investissement ;
- Poursuivre leur soutien à des sociétés innovantes non cotées, engagées dans la protection de la biodiversité, notamment par le biais d'investissements dans les actions et la dette non cotées.

→ Maîtrise des impacts extra-financiers des portefeuilles d'investissement

Macif SAM et ses filiales visent l'intégration progressive des critères extra-financiers dans leurs portefeuilles financiers afin d'en minimiser les risques. Cela passe par **trois grands filtres d'exclusion** pour leurs investissements réalisés en direct :



Quatre types d'armes non conventionnelles : les mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques



Le tabac

Les matières agricoles et les terres agricoles en tant qu'investissement à des fins spéculatives

Pour leurs portefeuilles obligataires, Macif SAM et ses filiales s'engagent à :

- Noter à fréquence régulière leurs portefeuilles sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ;
- Calculer annuellement leur empreinte carbone et privilégier les émetteurs considérés comme des opportunités ou opportunités fortes, selon l'analyse Transition énergétique d'OFI AM ;
- Surveiller les controverses* concernant les émetteurs en portefeuille ;
- Engager le dialogue avec les émetteurs ;
- Poursuivre les investissements en obligations vertes et sociales.

Concernant leurs portefeuilles de diversification*, les objectifs sont les suivants :

- Sélectionner des sociétés de gestion signataires des Principes pour l'Investissement Responsable* (PRI) ;
- À performance et risques financiers équivalents, privilégier les fonds bénéficiant d'une analyse extra-financière ;
- Suivre et publier la part des fonds labellisés pour leur gestion responsable (ISR de l'État français, *Greenfin**, *ESG Luxflag*, etc.) ainsi que leur classification selon le règlement européen *SFDR* ;
- Suivre le niveau de prise en compte des critères ESG par les différents fonds.

* Cf. lexique chapitre 6

→ Maîtrise des impacts environnementaux du portefeuille immobilier

Macif SAM et ses filiales délèguent la gestion de leurs actifs immobiliers à Aéma Reim. Signataire de la **Charte Plan bâtiment durable*** et membre de l'**Observatoire de l'Immobilier Durable (OID)**, cette entité du groupe

Aéma Groupe a mis en place, depuis 2016, une Politique Énergétique et Environnementale (PEE) sur l'ensemble du périmètre immobilier géré.



Mesurer les consommations énergétiques avec son outil de centralisation

Réduire de 30 %, à horizon 2025, les consommations énergétiques du patrimoine géré, par rapport à l'année de référence (2016), avec comme objectif final une diminution de 40 % à horizon 2030

Aéma Reim s'engage à :

Appliquer les bonnes pratiques d'exploitation des immeubles : contrats multi-techniques avec clauses énergétiques, certifications environnementales en exploitation, sensibilisation des occupants aux éco-gestes, etc.

Privilégier des actifs bénéficiant d'une certification environnementale et/ou d'un label énergétique pour les constructions neuves et d'une performance énergétique maîtrisée pour les immeubles existants. Pour 2022-2023, la cible fixée est de 50 % d'immeubles certifiés en exploitation.

* Cf. lexique chapitre 6



1.6. RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES À L'ESG

Macif SAM et ses filiales délèguent l'analyse extra-financière des valeurs mobilières en portefeuille à OFI AM.

OFI AM dispose d'une équipe interne de neuf analystes chargés d'évaluer le niveau de maîtrise des risques et opportunités ESG de chacun des émetteurs en portefeuille. L'équipe appuie sa recherche sur différents fournisseurs de données extra-financières, notamment l'agence de notation *MSCI* pour l'identification des enjeux ESG. Ce travail est complété d'une étude des parties prenantes et éventuellement, d'un échange avec l'entreprise pour confirmer et approfondir certaines thématiques.

En 2020, le budget dédié par OFI AM à la recherche ESG a progressé de 6 % par rapport à 2019.


11 millions

Sur le périmètre immobilier, la gestion des enjeux ESG est assurée par Aéma Reim. Celle-ci a mobilisé trois personnes en 2021 (contre deux en 2020) dont deux à plein temps, ce qui représente 6 % de l'effectif total. Un analyste dédié à la gestion de l'énergie a par ailleurs été recruté pour renforcer les activités dans ce domaine.



325 milliers

En 2021, le budget consacré à l'ESG sur le périmètre immobilier géré par Aéma Reim (hors travaux) a permis de mandater plus de treize prestataires

externes spécialisés en environnement et énergie pour la réalisation de diverses missions liées à l'amélioration de la performance énergétique et environnementale des actifs immobiliers (certifications, audits énergétiques, bilan carbone, énergie renouvelable, etc.).

En interne, au sein de Macif SAM et ses filiales, les sujets relatifs à l'ISR sont traités par la direction des investissements. Celle-ci comptait quatre personnes en 2021 et cinq en 2022. L'une d'elles est aujourd'hui entièrement dédiée à l'ISR.



1.7. EFFORTS D'INFORMATION DES PARTIES PRENANTES CONCERNANT LES IMPACTS ESG DES INVESTISSEMENTS

Depuis 2017 et l'entrée en vigueur de l'article 173 de la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, **Macif SAM et ses filiales publient annuellement un rapport Investissement Responsable à destination de l'ensemble de leurs parties prenantes.**

Ce document fait état de leur stratégie et de leurs engagements en matière de prise en compte des enjeux de durabilité dans leurs investissements, des méthodes d'analyse et de sélection mises en œuvre à cet effet, ainsi que des principaux résultats obtenus.

En 2021, Macif SAM et Mutavie ont mis en ligne, à l'attention

des clients et sociétaires, l'ensemble de la documentation réglementaire relative à leurs impacts ESG, en conformité avec l'obligation de *reporting* des articles 3, 4 et 5 du règlement SFDR.

Enfin, Macif SAM et Mutavie intègrent régulièrement des analyses et présentations ISR dans les supports de communication dédiés à leurs clients. L'ensemble des éléments concernant les efforts de communication auprès des clients et sociétaires sur les sujets ISR sont détaillés au chapitre 4 du présent rapport (« Étendre la démarche d'investisseurs responsables »).



1.8. ADHÉSIONS

→ Principes pour l'Investissement Responsable

Signatory of:



Depuis 2016, Macif SAM en qualité de signataire des PRI intègre dans son reporting annuel les encours de Mutavie. En 2020, Macif SAM a maintenu sa note décernée par les PRI.

Par cette adhésion, Macif SAM et Mutavie s'engagent à mettre en œuvre une politique d'investissement responsable, dont la pertinence et l'exhaustivité sont évaluées annuellement.

OFI AM est signataire des PRI depuis 2008 et s'engage à intégrer l'ensemble des aspects de durabilité dans ses processus d'investissement, dans le cadre de la délégation de gestion qui lui est faite.

Pour la cinquième année consécutive, OFI AM a obtenu le *rating A** (notation la plus élevée) décerné par les PRI.

Grâce à cette double adhésion, Macif SAM et ses filiales offrent à leurs sociétaires une gestion d'actifs effectuée en toute transparence et dans le respect des enjeux de développement durable.

→ Entreprise pour l'Environnement (EPE)

Macif SAM est membre de l'alliance *Act4Nature international*, un collectif d'entreprises engagées pour la protection de la biodiversité.

Dans ce cadre, elle s'est fixé des objectifs d'investissements responsables concrets et chiffrés en matière de climat et de biodiversité.



Engagements volontaires donnés dans le cadre de l'adhésion à <i>Act4Nature international</i>	Objectif	Période d'engagement
Investir dans le programme Océan de la Banque Mondiale	Investir plus de 125 millions d'euros	2018/2023
Investir pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de la neutralité carbone en 2050	Investir plus de 80 millions d'euros dans un portefeuille dédié à la neutralité carbone et dans des fonds sélectionnant les meilleures entreprises sur le plan climatique	2020/2022
Limiter l'impact environnemental des immeubles tertiaires en portefeuille par les éco-gestes au bureau	Réduire de 30 % la consommation énergétique à horizon 2025 par rapport à 2016	2021/2025

→ CDP

Depuis 2021, associée au groupe OFI, Macif SAM adhère au *CDP*. Cette organisation coordonne la collaboration des investisseurs institutionnels et les invite à adresser aux entreprises une demande d'informations sur les problématiques en lien avec le changement climatique. Le *CDP* détient ainsi la base de données mondiale la

plus importante concernant l'impact environnemental des plus grandes entreprises.

Cette adhésion est en cohérence avec la démarche de dialogue menée par les entités auprès des émetteurs pour plus de transparence sur les données extra-financières.







Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

2.1. Processus d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de durabilité et risques ESG	24
2.2. Dispositif de gestion des risques	27
2.3. Perspectives	37

L'identification et la gestion des enjeux de durabilité sont partie intégrante du système de gestion des risques de Macif SAM et ses filiales.



2.1. PROCESSUS D'IDENTIFICATION, D'ÉVALUATION ET DE GESTION DES FACTEURS DE DURABILITÉ ET RISQUES ESG

→ Intégration des risques liés aux impacts ESG des investissements dans le système de gestion des risques

Depuis 2019, les risques liés aux impacts ESG des investissements sont suivis annuellement par la direction des risques de Macif SAM. Deux risques principaux sont identifiés :

Un risque de baisse de la valorisation des actifs en cas de prise en compte insuffisante des enjeux ESG

Un risque d'impact négatif sur la réputation du groupe, lié à de potentielles controverses concernant les impacts sociaux ou environnementaux des émetteurs en portefeuille

Quatre indicateurs ont été sélectionnés pour piloter ces risques :

Le taux de couverture de l'analyse ESG du portefeuille obligataire sur les émetteurs publics et privés détenus en direct
(98,9 % à fin décembre 2021)

La part des immeubles certifiés en construction / rénovation et en exploitation
(66,3 % en construction / rénovation et 40,6 % en exploitation à fin décembre 2021)

Indicateurs de pilotage des risques

Le pourcentage de sociétés signataires des PRI dans le portefeuille de fonds
(99,3 % à fin décembre 2021)

La revue qualitative de l'engagement actionnarial*

La cotation des risques selon leur niveau de gravité et de probabilité est effectuée annuellement.

* Celle-ci est détaillée dans la partie « Dialogue avec les émetteurs », au point 2.2. (page 28) de cette partie.



Le changement climatique est un enjeu considérable auquel nous devons faire face. Notre participation à l'exercice pilote facultatif mené par l'ACPR était une évidence.



Frédéric Prompt

Directeur risques et contrôle permanent - Macif SAM



→ Exercice pilote climatique de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

En 2020, les banques et les sociétés d'assurance ont été sollicitées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution pour participer à un exercice pilote climatique facultatif en vue de sensibiliser les établissements financiers au risque climatique, d'évaluer leurs vulnérabilités à celui-ci et d'améliorer leur capacité à l'intégrer dans leurs processus de gestion des risques.

Dans ce cadre, les participants devaient réaliser trois scénarios de risque de transition et un scénario de risque physique :

- Un scénario de transition ordonnée correspondant à la Stratégie National Bas Carbone de la France ;
- Un scénario de transition tardive supposant que les objectifs de réduction de GES ne sont pas atteints en 2030 ;
- Un scénario de transition accélérée supposant que les technologies de production d'énergies renouvelables ne sont pas aussi matures que prévu dans le scénario de référence ;
- Le scénario de risque physique unique correspondait à une situation dans laquelle les efforts d'atténuation sont limités.

Ces scénarios sont décrits avec plus de détails dans le *rapport investissement responsable 2020* du groupe Macif.

L'entité Macif SAM a simulé sur l'horizon 2020-2050 ces différents scénarios et les conclusions de cet exercice ont été publiées en avril 2021 par l'ACPR. Les résultats montrent des impacts très différents selon les scénarios :

- Parmi les scénarios de transition, le troisième génère l'impact le plus dégradé. Les activités les plus affectées par les scénarios de transition sont la production de charbon et les mines et carrières, auxquels le portefeuille de Macif SAM n'est que faiblement exposé ;
- Dans le scénario de risque physique unique, les activités dommages aux biens et automobiles sont les plus affectées par une augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes naturelles.



→ Suivi de l'impact des portefeuilles sur le réchauffement climatique

Afin de mesurer et piloter les impacts de leurs portefeuilles sur le changement climatique, Macif SAM et ses filiales, en concertation avec OFI AM, ont sélectionné un indicateur : l'*Implied Temperature Rise (ITR)*.

L'*ITR* traduit le niveau d'alignement des entreprises et des portefeuilles par rapport à un scénario de limitation du réchauffement climatique à 2°C en 2100. Cet indicateur est fourni par l'agence de notation extra-financière *MSCI*. Il se base sur une prise en compte des émissions de *scopes* 1, 2 et 3 des entreprises.

Pour calculer l'*ITR*, l'agence de notation *MSCI* compare les futures émissions de CO₂ de chacun des émetteurs avec un budget carbone compatible avec le scénario de limitation du réchauffement à 2°C en 2100.

Cela permet de définir un *ratio* de dépassement ou d'économie, qui permet de modéliser le niveau de réchauffement (ou refroidissement) induit par l'entreprise, par rapport au scénario de base d'un réchauffement de 2°C. La température *ITR* obtenue peut varier entre 1,3 °C et 10 °C.

Au niveau d'un portefeuille d'investissement, le calcul s'effectue de la façon suivante :

- *MSCI* considère le budget carbone total de l'ensemble des émetteurs du portefeuille ;
- Le niveau collectif de dépassement ou d'économie de ces entreprises est ensuite calculé ;
- Ce niveau de dépassement ou d'économie est ensuite converti en une trajectoire d'élévation des températures.

(+) D'INFO

Macif SAM et ses filiales s'engagent à suivre cet indicateur pour les années à venir et à déterminer, d'ici fin 2022, une trajectoire d'alignement de leurs portefeuilles avec l'objectif de neutralité carbone.

2.2. DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

→ Obligations en direct



24,9 milliards

24,9 milliards d'euros d'obligations sont détenus en direct à fin 2021 dont 5,5 % en obligations non cotées et 94,5 % en obligations cotées :

- Les obligations non cotées sont en lien avec les participations stratégiques. Cette poche d'actifs est couverte à 97,7 % par une analyse ESG à fin 2021.
- La gestion du portefeuille d'obligations cotées est déléguée à OFI AM via un mandat de gestion.

Les analyses exposées dans cette partie concernent les obligations cotées gérées par OFI AM.



SÉLECTION DES ÉMETTEURS

Afin de maîtriser les risques ESG liés aux portefeuilles obligataires, Macif SAM et ses filiales excluent de leurs investissements, les entreprises :

- Actives dans le secteur du tabac ;
- Impliquées dans des activités de fabrication, de prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes : les mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques.

Afin d'atténuer l'impact de leurs investissements sur le changement climatique, dans un premier temps, Macif SAM et ses filiales excluent les émetteurs considérés comme ayant un très fort impact négatif sur le climat du fait de leur modèle économique. Il s'agit des entreprises :

- **Impliquées dans la production de charbon thermique ou d'électricité produite à base de charbon.** Les seuils d'exclusion appliqués sont indiqués page 14 de ce document ;
- **Dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est lié aux pétroles de schiste ou sables bitumineux ;**

- **Initiant de nouveaux projets d'exploitation pétrolière ou gazière en zone Arctique.**

Dans un second temps, une sélection des émetteurs selon leur profil de risque de Transition énergétique est effectuée. Celui-ci est défini par OFI AM, sur la base d'une analyse des données actuelles et de la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. La méthodologie utilisée est détaillée au chapitre 5 du présent rapport. Elle permet de classer les émetteurs dont l'activité est la plus intensive en carbone en cinq catégories de risques et d'opportunités (allant de « risque fort » à « opportunités fortes »). Afin de maîtriser leurs risques de transition énergétique, **Macif SAM et ses filiales excluent de leurs portefeuilles les émetteurs classés en risque fort.**

Par ailleurs, **une analyse ESG permet** de suivre la performance globale du portefeuille.



ANALYSE ESG

À fin décembre 2021, **98,3 %** de l'encours du portefeuille d'obligations privées était couvert par une analyse ESG.

L'analyse ESG des émetteurs privés est réalisée par OFI AM, selon une méthodologie propriétaire, détaillée au chapitre 5 du présent rapport. Elle vise à établir, pour chacun d'eux, un score global de performance ESG. À partir de ce score, un classement des émetteurs en cinq catégories (« leader / impliqué / suiveur / incertain / sous surveillance ») est effectué. Celui-ci permet de suivre la performance globale du portefeuille.

Ainsi, à fin décembre 2021, **60,2 % de l'encours des obligations d'émetteurs privés appartenait aux catégories « leader » ou « impliqué »** qui regroupent les émetteurs présentant les meilleures performances ESG de leur secteur d'activités.



Il est indispensable pour un investisseur responsable de comprendre le cycle de vie du plastique pour appréhender les risques liés à son utilisation et améliorer la gestion des enjeux ESG qui y sont liés. Le plastique est aujourd'hui le matériau le plus fabriqué par l'Homme ce qui se traduit par une exposition d'environ 50 % d'un portefeuille d'investissement.



Luisa Florez

Directrice des recherches en finance responsable - OFI AM



SUIVI DES CONTROVERSES

Macif SAM et ses filiales suivent l'exposition de leurs portefeuilles obligataires aux controverses. Ce suivi est effectué à partir d'une veille continue, assurée par OFI AM. Dans le cadre de cette veille, les controverses sont qualifiées sur une échelle à quatre niveaux allant de « faible » à « très élevée », en fonction de leur récurrence et de leur sévérité. La méthodologie d'évaluation des controverses est détaillée au chapitre 5 du présent rapport.

À fin décembre 2021, l'analyse des controverses couvrait 99,1 % de l'encours des obligations d'émetteurs privés. **Les émetteurs faisant face à un niveau de controverses « négligeable », « faible » ou « moyen » représentaient 74,5 % de l'encours du portefeuille.**

Les résultats de l'analyse des controverses sont présentés lors des comités trimestriels au cours desquels OFI AM rend compte de la gestion extra-financière. Les controverses les plus sévères sont également évoquées et peuvent déclencher une analyse complémentaire, une démarche de dialogue voire une cession d'actifs.

DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

Le dialogue est l'un des leviers d'action de l'engagement des investisseurs. Il vise à susciter une meilleure prise en compte des facteurs ESG par les émetteurs, notamment en les sensibilisant aux bonnes pratiques en matière d'ESG.

Par le biais d'OFI AM, Macif SAM et ses filiales mettent en œuvre une démarche de dialogue avec certains des émetteurs en portefeuille.

Il s'agit, d'une part, d'encourager les entreprises présentant de faibles performances ou des controverses sévères sur les sujets ESG à renforcer leur niveau de maîtrise de ces risques. OFI AM a notamment engagé le dialogue avec certains des émetteurs classés dans la catégorie « sous surveillance » du portefeuille de Macif SAM et ses filiales, du fait d'une faible performance ESG. Certains émetteurs sujets à des controverses critiques sur les thématiques de droits de l'Homme ont aussi fait l'objet de ce dialogue.

Le dialogue vise, d'autre part, à encourager les émetteurs en portefeuille à progresser sur des thématiques spécifiques, porteuses des valeurs de Macif SAM et ses filiales. C'est dans ce but qu'a été engagée, en 2020, une démarche en vue de lutter contre la pollution plastique.



DÉMARCHE DE DIALOGUE SUR LES PLASTIQUES EN 2020 ET 2021

Selon le WWF, 8 millions de tonnes de plastiques sont déversés dans l'océan chaque année, soit un camion d'ordures par minute. En 2020, Macif SAM et ses filiales, par le biais d'OFI AM, ont engagé une démarche de dialogue auprès d'émetteurs en portefeuille sélectionnés pour leurs activités, afin de lutter contre la pollution plastique.

Plus d'un tiers de la production de plastique est destiné aux emballages. Ceux-ci sont, pour la plupart, à usage unique et ont un taux

de recyclage très faible, d'environ 40 % en Europe. L'industrie agro-alimentaire, premier consommateur d'emballages plastiques, a donc été identifiée aux côtés du secteur des biens et consommation courante.

Les rejets de microplastiques menacent aussi la biodiversité. Les microplastiques primaires sont rejetés directement dans l'environnement sous la forme de petites particules. Ils peuvent avoir été ajoutés à des produits, tels que les articles de toilette





Fresque sur la biodiversité marine réalisée par les élèves de CE1 à CM2 de l'école élémentaire Eléonore de Val du Mignon (79). La Macif est intervenue dans cette école pour sensibiliser les élèves sur l'importance de réduire notre consommation de plastique notamment pour protéger l'océan et sa biodiversité. Les élèves se sont ensuite mobilisés pour réaliser une fresque sur la biodiversité marine avec une unique contrainte : ne pas utiliser de plastique.



et les cosmétiques, ou provenir de l'usure d'objets en plastique, tels que les pneus ou les textiles synthétiques. Les microplastiques secondaires sont issus de la fragmentation d'éléments en plastique plus volumineux dans l'environnement marin. Pour ces raisons, les secteurs du textile et des pneumatiques ont également été identifiés dans cette démarche.

Fin 2020, avec le soutien de *Surfrider Foundation Europe*, deux questionnaires ont été réalisés, l'un portant sur les macroplastiques et l'autre sur les microplastiques. Ceux-ci ont été envoyés à dix-sept émetteurs afin de les interroger sur leurs engagements, systèmes de management

et indicateurs de résultats.

Sur les dix-sept émetteurs sollicités en 2021, quinze ont répondu aux demandes d'OFI AM et se sont engagés à accentuer leurs efforts de lutte contre ces pollutions. La campagne d'échange s'est terminée mi-2022, avec un engagement aux côtés de quatre nouveaux émetteurs.

Cette démarche a permis d'identifier les bonnes pratiques de certains mais aussi les défis rencontrés par d'autres, du fait notamment de la difficulté à trouver des alternatives couvrant l'ensemble des applications du plastique.

OBLIGATIONS DURABLES

L'investissement dans des obligations durables (vertes, sociales et « bleues » pour celles dédiées à la protection de l'océan) permet de contribuer directement à des projets dont l'impact social et/ou environnemental positif est attesté par un tiers indépendant.



1,5 milliard

À fin 2021, les obligations durables représentaient 3,9 % de l'encours total du portefeuille d'actifs de Macif SAM et ses filiales, hors unités de compte.



SOUTIEN AU PROGRAMME OCÉAN DE LA BANQUE MONDIALE

En 2021, Macif SAM et ses filiales ont renouvelé leur soutien au programme Océan de la Banque Mondiale. Ainsi, à fin 2021, 170 millions d'euros étaient investis sur cette obligation dédiée à l'accès à une eau salubre et à la santé de l'océan.

Soutenir cette initiative visant à sensibiliser le grand public est, pour Macif SAM et ses filiales, une nouvelle occasion de renforcer leurs engagements en faveur du climat et de la biodiversité marine.

→ Actifs de diversification

Macif SAM et ses filiales veillent à intégrer une analyse extra-financière à leurs stratégies d'investissement portant sur les actifs de diversification.

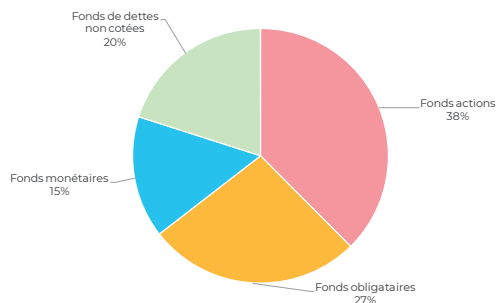
FONDS COTÉS ET FONDS DE DETTES NON COTÉES

Macif SAM et ses filiales délèguent sous mandat la gestion de la poche de fonds cotés (actions, obligataires et monétaires) et de fonds de dettes non cotées à OFI AM. L'encours global de cette part du portefeuille était, à fin 2021, de :



7,6 milliards

Répartition de l'encours fonds cotés et fonds de dettes non cotées



OFI AM applique, dans le cadre de ce mandat, deux types de processus de gestion des risques ESG : l'un spécifique aux fonds d'OFI AM dans lesquels Macif SAM et ses filiales sont investies, l'autre dédié aux fonds de sociétés de gestion externes.

Pour les fonds d'OFI AM, **le processus de maîtrise des risques inclut :**

- L'application de filtres d'exclusion sur les émetteurs, en adéquation avec ceux appliqués par Macif SAM et ses filiales sur leurs obligations gérées en direct.

Ces exclusions s'appliquent aux émetteurs :

- impliqués dans le secteur du tabac, 
- tirant des revenus liés à des activités de fabrication, prestation de services ou de support technique relatives aux armes suivantes : les mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques, armes biologiques, 
- impliqués dans la production de charbon thermique ou d'électricité produite à base de charbon, ainsi que dans la production de certaines énergies fossiles non conventionnelles, 
- faisant face à des controverses sévères ou récurrentes relatives à la violation des principes du Pacte Mondial des Nations-Unies.
- La sélection des émetteurs en fonction de leur performance, telle que calculée selon la méthodologie propriétaire d'OFI AM, détaillée au chapitre 5 du présent rapport.

Pour les fonds de sociétés de gestion externes, **le processus de gestion des risques appliqué en phase de sélection des fonds vise deux objectifs :**

- Privilégier les investissements dans des fonds de sociétés de gestion signataires des PRI ;
- Investir dans des fonds intégrant dans leur stratégie de gestion l'analyse des critères extra-financiers. OFI AM applique une méthodologie d'évaluation interne des fonds, portant sur les engagements et moyens mis en œuvre par la société de gestion en matière ESG.

Par ailleurs, le respect des exclusions sur les mines anti-personnel, les bombes à sous-munitions, les armes chimiques et les armes biologiques est contrôlé trimestriellement.

(+) D'INFO

En 2022, OFI AM envisage d'intégrer à son processus de sélection de fonds les évolutions de la réglementation européenne Taxonomie ainsi que les exigences de *reporting* ESG de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

OFI AM effectue auprès de Macif SAM et ses filiales **un reporting trimestriel sur la performance extra-financière** de ces deux types de fonds.

À fin 2021,

- Les fonds **bénéficiant d'une notation ESG** représentaient 95,2 % de l'encours investi en fonds cotés et fonds de dettes non cotées ;
- Les fonds **appartenant aux deux meilleures catégories « leader » et « impliqué »** représentaient 68,9 % de cet encours.

Depuis mars 2021, Macif SAM et ses filiales suivent également la part des fonds en portefeuille conformes aux articles 8 et 9 du règlement européen *SFDR*.

À fin 2021, 75,5 % de l'encours de la poche de fonds cotés en portefeuille (hors fonds de dettes non cotées) était classifié en article 8 ou 9 selon *SFDR*.

FONDS D'ACTIONS NON COTÉES

Cette catégorie d'actifs regroupe les fonds de capital investissement et les fonds d'infrastructure.

Swen Capital Partner (CP), filiale d'OFI AM, gère pour le compte de Macif SAM et ses filiales un encours de :



Swen CP a établi un dispositif d'évaluation et de maîtrise des enjeux de durabilité des actifs du mandat sur l'ensemble du cycle de l'investissement, qu'il s'agisse de fonds souscrits ou d'investissements directs.

Ce dispositif est décrit dans le tableau ci-dessous :

	Investissements directs : Évaluation des sociétés	Investissements indirects : Évaluation des pratiques ESG du fonds souscrit
Analyses préliminaires	● Exclusion des secteurs du charbon et de l'armement ● Recherche de controverses passées et analyse réputationnelle du secteur d'activités et des principaux clients et fournisseurs ● Analyse des risques ESG sur la chaîne de valeur (implantation géographique des fournisseurs, clients et sites du groupe)	● Envoi d'un questionnaire ESG ● Identification de controverses éventuelles concernant la société de gestion et ses principaux dirigeants ● Évaluation de l'alignement des exclusions sectorielles pratiquées par la société de gestion et le fonds avec celles de Swen CP
Phase de due diligence	● Évaluation du niveau de maîtrise des risques ESG les plus matériels de l'entité étudiée ● Évaluation de l'exposition aux risques et opportunités climatiques ● Calcul du score « Net Environmental Contribution » (NEC*)	● Réalisation d'un entretien approfondi sur la base des réponses au questionnaire ESG ● Analyse de l'intégration des facteurs ESG et climatiques tout au long du cycle d'investissement et évaluation ESG du fonds
Phase d'acquisition	● Insertion de clauses ESG au contrat d'acquisition	● Insertion de clauses ESG dans la documentation contractuelle
Phase de détention	● Suivi trimestriel des controverses ● Revue annuelle des performances ESG ● Estimation annuelle de l'empreinte carbone	● Suivi trimestriel des controverses des sous-jacents ● Suivi annuel des performances ESG des sociétés de gestion et des sous-jacents des fonds souscrits ● Réalisation d'estimations des empreintes carbone au niveau des fonds souscrits ● Partage des bonnes pratiques avec les sociétés de gestion qui sollicitent Swen CP

*La définition de l'indicateur NEC « Net Environmental Contribution » est détaillée au chapitre 5 du présent rapport.

Par ailleurs, pour les véhicules d'investissement les plus récents de sa gamme de fonds institutionnels, Swen CP applique une approche de construction de portefeuille visant à promouvoir les fonds gérés par les sociétés de gestion les plus avancées en matière d'intégration des facteurs de durabilité. À partir, notamment, des réponses au questionnaire de *due diligence* ESG envoyé aux sociétés de gestion, un score est calculé pour chaque fonds étudié.

Notés sur leur performance en matière de durabilité, les fonds sont classés sur une échelle à quatre niveaux (« retardataire / sous surveillance / performeur et *leader* »).

Sur la base de ce classement, les règles de construction de chacun des portefeuilles concernés sont les suivantes :

- Une absence d'investissement (sauf dérogation) sur la catégorie « retardataire » ;
- Une allocation maximale de 20 % des montants investis par le véhicule de Swen CP (sur le segment d'investissements indirects) sur la catégorie « sous surveillance » ;
- Une allocation minimale de 30 % des montants investis par le véhicule de Swen CP (sur le segment d'investissements indirects) sur la catégorie « *leader* ».

Enfin, un processus d'engagement ciblé est mis en œuvre auprès des émetteurs sous surveillance, afin de les encourager à une meilleure intégration des sujets ESG.



ACTIONS DÉTENUES EN DIRECT

À fin décembre 2021, 100 % de l'encours des actions détenues en direct était couvert par l'analyse ESG d'OFI AM.

79,4 % de l'encours de cette classe d'actifs appartenait aux catégories « *leader* » et « impliqué ». Aucun titre n'était dans la catégorie « sous surveillance ».

Le taux de participation au vote sur les actions cotées détenues en direct par Macif SAM et ses filiales était de 100 % en 2021.

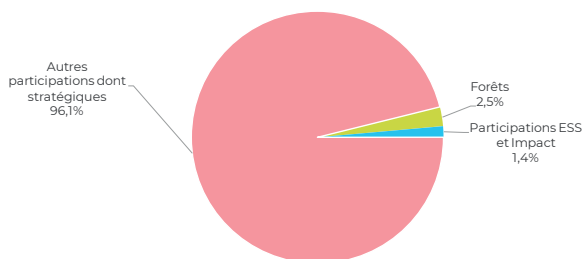


→ Participations

À fin 2021, l'encours investi en participations s'élevait à :

€
2,7 milliards

Répartition de l'encours des participations à fin 2021



L'ÉVALUATION ESG DES PARTICIPATIONS

En 2021, Macif SAM a initié une démarche d'évaluation des risques extra-financiers concernant les participations non cotées dont elle est actionnaire. Ce projet vise à sensibiliser et accompagner les structures dans lesquelles elle investit, notamment celles ne disposant pas d'un cadre d'analyse ESG robuste. Il constitue aussi une première étape dans l'établissement d'un système de gestion des risques sociaux et environnementaux liés à ces investissements.

Une méthodologie d'évaluation ESG a été établie sur la base des enjeux de durabilité et risques identifiés pour les structures en portefeuille.

Elle permet d'évaluer le niveau de *reporting* de l'entité sur chacun des enjeux la concernant et son niveau de performance sur quelques enjeux-clés. L'évaluation aboutit à un classement des entités sur une échelle à trois niveaux (« mature », « intermédiaire » et « potentiel »), selon leur degré de maturité sur les sujets ESG.

L'évaluation a porté sur l'ensemble des catégories de participation de Macif SAM, à l'exception des forêts. Au sein de ces catégories, l'analyse a couvert les participations dans lesquelles Macif SAM détient plus de 20 % ou un montant minimum de 200 000 euros, soit **35 entités**.

(+) D'INFO

Macif SAM envisage de faire évoluer son échelle de notation en 2022 puis de renouveler cette évaluation annuellement.

Les critères d'évaluation seront définis sur la base de la méthodologie proposée par le groupe de travail de l'Association des Assureurs Mutualistes.

LES PARTICIPATIONS DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET LES PARTICIPATIONS À IMPACT

À fin 2021, le montant investi dans des participations de l'ESS s'élevait à :



38,1 millions

Selon le rapport de *Social Economy Europe*^{*}, les entreprises de l'ESS, notamment celles des secteurs des services d'action sociale, de l'éducation et des services à la personne, ont vu leurs activités et leurs emplois fortement touchés par la crise sanitaire.

Dans ce contexte, l'investissement en faveur de l'ESS prend toute son importance. En effet, l'ESS est susceptible de favoriser des évolutions du tissu économique et de promouvoir l'inclusion : « Économie de demain, au service d'un mode de production plus responsable, plus durable, plus inclusif, l'économie sociale et solidaire correspond

donc pleinement à l'objectif d'une relance qui conduira à des mutations en profondeur de l'économie française », d'après Olivia Grégoire, secrétaire d'État chargée de l'économie sociale, solidaire et responsable en 2021.



Impact ESS

Le fonds *Macif Impact ESS* a investi en 2021, pour un montant de 2,2 millions d'euros, dans quatre structures : France Active, Résidservices, Habitat et Humanisme et Foncière Chênelet.

Ces investissements à impact visent en priorité les personnes fragiles et portent en majorité sur l'habitat social, un secteur qui fait et fera l'objet d'une forte demande dans les années qui viennent.

→ Immobilier

L'analyse des risques ESG sur le portefeuille immobilier couvre les immeubles détenus en direct, principalement des immeubles de bureaux, répartis en Île-de-France et dans les métropoles régionales, dont les surfaces sont supérieures à 1 000 m². Ces immeubles représentent 88,3 % de la valeur des actifs immobiliers de Macif SAM et ses filiales, soit :



2,3 milliards

LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Aéma Reim a mis en place une Politique Énergétique et Environnementale afin de maîtriser les risques environnementaux du patrimoine immobilier géré pour Macif SAM et ses filiales.

Cette politique intègre une évaluation ESG des actifs, préalablement à leur acquisition, et un dispositif de maîtrise des risques en phase de gestion de l'actif.

Préalablement à toute acquisition, Aéma Reim procède à une analyse de la performance ESG du bien immobilier.

Les critères retenus pour cette évaluation incluent notamment les consommations d'eau des bâtiments, leurs émissions de GES, leurs consommations d'énergies renouvelables, leurs impacts sur la biodiversité et la gestion des déchets. Ces critères sont détaillés au chapitre 5 du présent rapport.

En phase de gestion, **deux comités assurent, au sein d'Aéma Reim, le pilotage de la performance environnementale des actifs immobiliers.**

■ **Le comité de pilotage semestriel de la PEE** est composé des directions d'Aéma Reim, de l'immobilier d'exploitation et de la direction RSE de Macif SAM. Ses principales missions sont d'actualiser et faire évoluer la PEE, de s'assurer de sa mise en œuvre et de son respect et d'arbitrer le choix des indicateurs environnementaux utilisés pour évaluer la performance ESG des actifs ;

* Cf. lexique chapitre 6

■ **Le comité de suivi trimestriel de la PEE** est composé des représentants de l'exploitation des actifs de chaque pôle du groupe. Il est en charge de suivre les performances énergétiques et environnementales de chaque actif et notamment :

- de réaliser un état des lieux du suivi des indicateurs,

- d'analyser les résultats avec l'ensemble des parties prenantes,
- de comparer les performances ESG des actifs,
- de proposer des plans d'action en fonction des besoins identifiés.

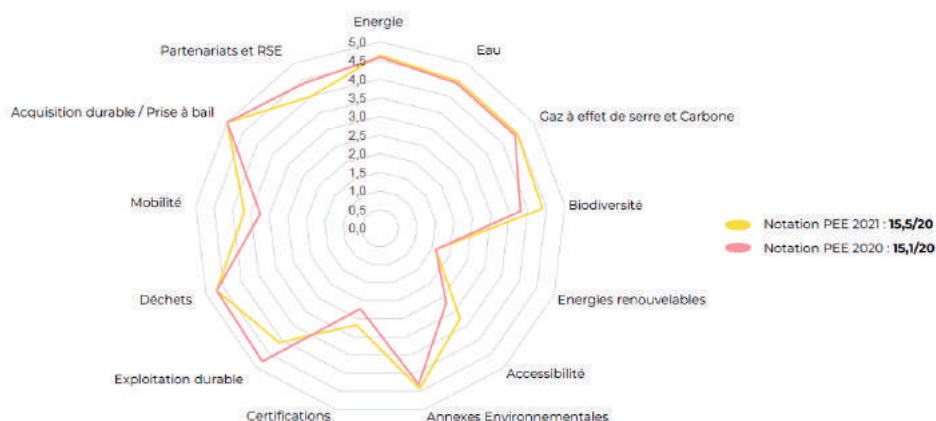


LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Les indicateurs d'empreinte environnementale sont évalués annuellement au moyen d'une grille de notation interne à Aéma Reim. La méthodologie d'évaluation de ces indicateurs est détaillée au chapitre 5 du présent rapport.

Les données consolidées au niveau du portefeuille immobilier à fin 2021 sont représentées sur la cartographie suivante.

Synthèse PEE 2020-2021



L'amélioration de la notation globale est principalement due à l'augmentation de la part d'immeubles ayant une certification construction / rénovation et à la mise en place de missions dédiées à la gestion de l'énergie.



LES ENJEUX SOCIÉTAUX

FAIRE FACE AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Aéma Reim a acquis depuis trois ans, pour le compte de Macif SAM et ses filiales, cinq résidences services seniors (RSS). Il s'agit de résidences non-médicalisées composées de logements indépendants (appartements ou maisons)



organisés autour d'espaces communs (restauration, espaces bien-être, salons, bibliothèque) permettant de dispenser des services et d'animer des activités, adaptés aux besoins des seniors. À ce jour, quatre résidences services seniors, représentant 76 % des logements, ont été livrées.

Le développement de ces résidences répond en partie à la forte croissance de la population de seniors due à la conjonction de deux phénomènes : l'accroissement de l'espérance de vie et les effets du baby-boom.

INSERTION SOCIALE

Dans le cadre des travaux de restructuration d'actifs gérés en direct par Aéma Reim, **des clauses d'insertion sociale sont intégrées dans les contrats.**

Lorsque le montant des travaux est significatif, 5 % des heures de travail sont réservés aux personnes en situation de réinsertion professionnelle.

Au 31 décembre 2021, sur les travaux gérés par Aéma Reim, **des personnes en situation de réinsertion professionnelle ont réalisé un total de :**



2.3. PERSPECTIVES

Les développements en cours de la démarche ISR de Macif SAM et ses filiales visent à consolider la maîtrise des risques de droits humains et à réduire l'empreinte environnementale de leurs portefeuilles, notamment sur les enjeux du climat et de la biodiversité.

S'agissant des enjeux de droits humains, Macif SAM et ses filiales envisagent d'instaurer, d'ici fin 2022, un nouveau filtre d'exclusion visant les émetteurs accusés de violation **des principes du Pacte Mondial**, sur la base de la méthodologie d'évaluation d'OFI AM.

Le filtre d'exclusion concernant les armes non conventionnelles sera également étendu à cinq nouvelles catégories : les armes à fragments non détectables, lasers aveuglants, armes incendiaires, armes à phosphore blanc et armes à uranium appauvri.

des émetteurs impliqués dans les pétroles non conventionnels est en cours. La nouvelle version de la politique d'engagement et d'exclusion sur ce secteur sera publiée en juin 2022.

En termes de dialogue avec les émetteurs, à partir du deuxième semestre 2022, Macif SAM et ses filiales prévoient de mettre en œuvre, par l'intermédiaire d'OFI AM, **un engagement sur l'emploi des jeunes**. Cette thématique est liée à l'engagement de Macif SAM et ses filiales auprès des publics fragiles. Elle s'appuie, par ailleurs, sur l'Objectif n°8 « Travail décent et croissance économique » de l'Agenda 2030 des Nations-Unies. Cette démarche ciblera les entreprises françaises du portefeuille d'investissement en direct de Macif SAM et ses filiales, soit environ soixante émetteurs, tous secteurs confondus.

Par ailleurs, une **révision des filtres d'exclusion**





Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

3.1. Alignement à l'Accord de Paris	40
3.2. Alignement aux enjeux de biodiversité	46
3.3. Perspectives	49

Macif SAM et ses filiales s'engagent à contribuer à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone de l'Union Européenne et à intégrer les enjeux de protection de la biodiversité à leurs stratégies d'investissement.

3.1. ALIGNEMENT À L'ACCORD DE PARIS



→ Stratégie

Macif SAM et ses filiales s'engagent à réduire l'intensité carbone de leurs investissements, afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050.

Pour atteindre cet objectif, elles s'engagent à fixer des cibles intermédiaires, d'ici fin 2022.



→ Intégration dans les portefeuilles financiers

OBLIGATIONS EN DIRECT

ANALYSE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

À fin décembre 2021, le portefeuille d'obligations privées était couvert à 96,9 % par l'analyse de la transition énergétique d'OFI AM. Cette méthodologie utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des entreprises appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES. Elle permet d'établir une évaluation du risque du portefeuille, constituant ainsi un outil d'aide à la décision. Elle est présentée au chapitre 5 du présent document.

À fin 2021, l'analyse effectuée par OFI AM sur le portefeuille d'obligations privées montrait que :

- Les émetteurs appartenant à des secteurs considérés comme peu intenses en matière de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ représentaient 57,6 % de l'encours du portefeuille ;
- Parmi les émetteurs appartenant aux secteurs dits carbo-intensifs, celles classées dans les catégories « opportunités fortes » et « opportunités » en représentaient 37,7 % ;
- Un seul émetteur considéré comme en risque fort était présent dans le portefeuille. Tout nouvel investissement est proscrit sur cet émetteur.

INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE

Macif SAM et ses filiales suivent l'intensité carbone de leurs portefeuilles d'investissement en direct.

L'évaluation de l'empreinte carbone du portefeuille est réalisée sur les scopes 1 et 2 :

Scope 1

Émissions générées directement par les sources fixes et mobiles détenues par l'entreprise (chauffage au gaz dans un bureau ou une usine, combustion de carburant d'une flotte de véhicules détenue en propre, etc.)

Scope 2

Émissions générées indirectement par la consommation d'énergie (électricité, chaleur, froid par exemple.)

À fin 2021, les émissions financées par le portefeuille d'obligations privées étaient de 63,5 tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros investis. En comparaison, l'intensité carbone calculée pour l'indice de référence (le *Bofa Meryll Lynch Euro Corporate Index*) est de 79,7 tonnes de CO₂ par million d'euros investis.

Pour les émetteurs souverains, l'intensité carbone était évaluée à 119,4 kilogrammes de CO₂ équivalent par millier de dollars (USD) de Produit Intérieur Brut (PIB). À titre de comparaison, l'intensité carbone moyenne des pays de la zone euro est de 221,1 kilogrammes de CO₂ équivalent par millier de dollars (USD) de PIB.

Les méthodologies de calcul de l'intensité carbone des émetteurs privés et souverains sont détaillées au chapitre 5 de ce rapport.

INVESTISSEMENTS OBLIGATAIRES DANS DES ACTIVITÉS VERTES

Afin de mesurer le niveau de contribution de leurs investissements en direct à la lutte contre le changement climatique, Macif SAM et ses filiales suivent la part dite « verte » de leurs investissements. Cette évaluation se fonde sur la nomenclature du label *Greenfin*.

Ce label, créé par le ministre de la Transition écologique et solidaire, garantit la qualité verte d'un fonds. Il liste huit catégories d'activités vertes entrant dans le champ de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique. Ces catégories concernent les secteurs suivants : énergie, bâtiment, gestion des déchets et contrôle de la pollution, transports, technologies de l'information et de la communication, agriculture et forêt, et adaptation au changement climatique.

Sur la base de cette classification, le label *Greenfin* distingue deux niveaux d'investissements verts :

Les sociétés qui réalisent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités*

Les sociétés qui réalisent entre 10 % et 50 % de leur chiffre d'affaires dans des éco-activités

À fin décembre 2021, ces émetteurs représentaient **19,7 % de l'encours des obligations privées** en portefeuille, soit :



Le portefeuille obligataire finance également des projets porteurs d'un impact environnemental positif, à travers ses investissements en **obligations vertes**.

À fin 2021, les investissements en obligations vertes s'élevaient à **5,9 % de l'encours du portefeuille d'obligations privées détenues en direct**, soit :



ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

Macif SAM et ses filiales suivent le niveau de contribution environnementale de leurs portefeuilles d'investissement au regard de la Taxonomie européenne. À ce jour, les activités entrant dans le champ de la Taxonomie n'ont été définies que pour deux types de contributions environnementales positives (atténuation du changement climatique et adaptation à celui-ci) sur les six prévues. Macif SAM et ses filiales publieront la part de leur encours investi dans des activités considérées, selon cette nomenclature, comme apportant une contribution environnementale positive lorsque les six catégories de la Taxonomie auront été définies.

* Cf. lexique chapitre 6

ACTIFS DE DIVERSIFICATION

LES FONDS COTÉS

LE FONDS AÉMA NEUTRE CARBONE 2050

Conscient de l'urgence d'agir pour lutter contre le changement climatique et de l'influence que peuvent avoir les investisseurs institutionnels en la matière, Macif SAM et ses filiales ont mandaté OFI AM pour créer un fonds laboratoire neutre carbone.

Ce fonds, sur lequel Macif SAM et ses filiales ont investi 47 millions d'euros, a été créé mi-2021. Son objectif est de réaliser un investissement globalement neutre en carbone en 2050, tout en investissant dans des activités représentatives de l'économie réelle. Au sein de ces secteurs d'activités, OFI AM sélectionne les entreprises qui :

- Ont publié un engagement d'atteindre la neutralité carbone en 2050, font preuve d'une dynamique de réduction forte de leurs émissions de GES à court, moyen et long termes et montrent qu'elles se sont dotées de moyens pour y parvenir ;
- Proposent des solutions permettant de contribuer à la neutralité carbone ou contribuent au développement de puits carbone.

À fin décembre 2021, l'intensité carbone de ce fonds était évaluée à 380,3 tonnes de CO₂ par milliard de dollars (USD) de chiffre d'affaires, celle-ci était de 577,7 tonnes de CO₂ par milliard de dollars (USD) de chiffre d'affaires pour son indice de référence.

Les émetteurs dont les objectifs de réduction des émissions de CO₂ ont été validés par l'initiative *Science Based Targets* représentaient 51 % de l'encours du fonds, un *ratio* supérieur de 14 points à celui de l'indice de référence.

LES FONDS DE DETTES NON COTÉES

Zencap AM, filiale d'OFI AM, est une société de gestion spécialisée dans la dette privée. Depuis 2009, elle a développé des expertises complémentaires sur cette classe d'actifs et est attentive à la prise en compte des enjeux de développement durable dans sa gestion.

Via leurs investissements dans des fonds de Zencap AM, Macif SAM et ses filiales contribuent à lutter contre le réchauffement climatique et à préserver la biodiversité en soutenant des sociétés innovantes, en France et dans l'Union européenne. Ces entreprises se sont engagées, notamment :

- À réduire l'usage des produits chimiques en les remplaçant notamment par des produits issus de la chimie verte ou de biotechnologies marines (par exemple utilisation d'algues, suppression d'agents chimiques dans la fabrication de contenants) ;
- À maîtriser leur consommation de matières premières en privilégiant l'utilisation de matières recyclées. C'est le cas du groupe *Blue Phoenix*, une entreprise spécialisée dans le traitement de mâchefers et de résidus obtenus par des usines de traitement après l'incinération de déchets, pour récupérer des granulats réutilisés ensuite par le secteur de la construction et certains métaux recyclés par des fonderies ;
- À développer la production d'énergie par traitement des déchets ménagers et industriels (*Waste to Energy*). Au cours de ce processus, les déchets sont réceptionnés et triés dans le but d'isoler les éléments recyclables qui seront ensuite séchés puis incinérés. Le processus d'incinération permet de créer de la vapeur, transformée en électricité puis vendue à travers le réseau électrique. La vapeur peut aussi être injectée dans les réseaux de chaleur à proximité des sites de traitement ;
- À développer des infrastructures d'énergies renouvelables. Tel est le cas des sociétés françaises *AKUO Energy*, *Cap Vert Énergie* et *Reden Solar* qui développent et opèrent des projets de production d'énergie renouvelable (fermes photovoltaïques et fermes éoliennes) en France et à l'étranger.

À fin 2021, grâce à leurs investissements de 321 millions d'euros dans trois fonds de dettes d'infrastructures de Zencap AM, Macif SAM et ses filiales ont financé la production de :



Cette production d'énergies solaire et éolienne correspond à la consommation électrique annuelle de 30 400 foyers, soit l'équivalent d'une ville comme Niort en Nouvelle Aquitaine. Elle a permis d'éviter l'émission de 28 400 tonnes d'équivalent CO₂ (CO₂-eq) en un an.

Une tonne d'équivalent CO₂ représente la quantité d'émissions d'un aller-retour Paris – New York en avion ou d'un an de chauffage au gaz d'un appartement de trois pièces.

LES FONDS D'ACTIONS NON COTÉES

SWEN IMPACT FUND FOR TRANSITION

De la volonté d'agir concrètement contre le changement climatique sont nés, à partir de 2019, deux fonds à impact gérés par Swen CP : les fonds *Swen Impact Fund For Transition* (SWIFT), dédiés aux infrastructures de gaz renouvelable. Macif SAM et ses filiales se sont engagées à y investir au total 85 millions d'euros.

Le premier fonds, *SWIFT 1*, a été créé en 2019. À fin 2021, ce fonds a contribué au financement de **trente méthaniseurs et vingt waga-box** (unités de récupération de méthane auprès des décharges ou centres d'enfouissement techniques) en France et en Europe, contribuant à la production d'énergie renouvelable et permettant d'apporter une nouvelle source de financement aux producteurs agricoles. Le financement de ces unités de méthanisation permet également la création d'emplois directs non délocalisables. Si plus de 70 % des actifs dans lesquels le fonds *SWIFT 1* a investi sont connectés aux réseaux de gaz des sociétés Grdf et GRTgaz, ce fonds accompagne également le développement des réseaux de distribution de gaz naturel pour véhicules (GNV) et de gaz naturel liquéfié (GNL).

En 2021, Swen CP a lancé le fonds *SWIFT 2* qui consacre plus de la moitié de ses investissements au biométhane et une part croissante de ceux-ci à l'hydrogène vert*.

Ce fonds
est **labellisé**
Greenfin.



LE FONDS BLUE OCEAN

Avec la participation de Macif SAM et ses filiales, Swen CP a lancé le fonds *Blue Ocean* en septembre 2021 lors du Congrès mondial de la Nature. Il s'agit du premier fonds à impact européen soutenant des *start-up* qui œuvrent pour la protection et la régénération de l'océan. Ce fonds à impact positif bénéficie de l'expertise scientifique de l'IFREMER. Macif SAM et ses filiales se sont engagées à investir 25 millions d'euros sur ce fonds.

* Cf. lexique chapitre 6

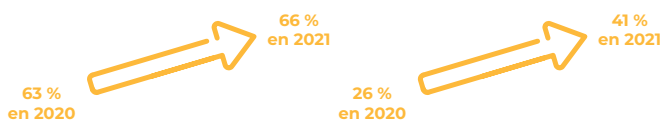
PORTEFEUILLE IMMOBILIER

CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES DES IMMEUBLES GÉRÉS

Aéma Reim privilégie les investissements dans des immeubles neufs qui disposent d'une certification environnementale ou d'un label énergétique ainsi que dans des immeubles existants dont la consommation énergétique est maîtrisée.

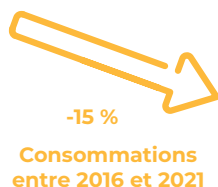
Immeubles certifiés construction / rénovation

Immeubles certifiés en exploitation



BILAN ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER GÉRÉ

Le bilan énergétique effectué par Aéma Reim porte sur les sites de bureaux d'une superficie supérieure à 1 000 m² dont les données de consommations annuelles sont complètes. Le nombre de sites analysés pour leur consommation énergétique est passé de 31 en 2016 à 37 en 2021. En 2021, l'intensité énergétique moyenne des actifs immobiliers est en baisse de près de 15 % par rapport à 2016.



Cette baisse s'explique en grande partie par la mise en place de plans d'actions communs avec les locataires. Elle est également liée à la détection des anomalies de consommations sur les immeubles les plus énergivores et aux mesures correctives mises en œuvre.

BILAN CARBONE DE L'IMMOBILIER GÉRÉ

Les contrats de fourniture d'énergie vertueux souscrits sur l'ensemble du patrimoine immobilier géré par Aéma Reim disposent des options suivantes :

- « Garantie d'énergie verte » pour la fourniture d'électricité qui permet, pour chaque kWh acheté, de garantir que le fournisseur injecte sur le réseau la même quantité d'énergie renouvelable produite ;
- « Compensation carbone » pour la fourniture de gaz.

(+) D'INFO

Aéma Reim envisage de mettre en place une feuille de route afin de s'aligner avec l'objectif de neutralité carbone à 2050. Dans ce contexte, l'entreprise a évalué l'empreinte carbone de l'intégralité du patrimoine immobilier de Macif SAM et ses filiales.

Ce premier bilan carbone répond à plusieurs objectifs :

- Piloter la trajectoire carbone : avoir une vision claire sur les émissions de GES générées par le parc immobilier est une première étape indispensable pour se fixer des objectifs de réduction ambitieux et atteignables ;
- Valoriser ses actifs : dans un contexte où les dispositifs de *reporting* se renforcent et où l'intérêt des parties prenantes sur ce sujet s'accroît, la performance environnementale des bâtiments devient un réel indicateur de valeur ;
- Assurer sa conformité avec les différentes obligations réglementaires auxquelles le groupe doit répondre.



Conscient que le secteur de l'immobilier représente plus de 40 % de l'énergie finale totale et plus d'un quart des émissions de GES en France, Aéma Reim a naturellement fait le choix, au-delà de l'aspect réglementaire, de placer la performance énergétique et environnementale au cœur de sa stratégie d'investissement et de gestion d'actifs.



Laurence Dumas
Directrice générale - Aéma Reim

La mesure de l'intensité carbone du patrimoine géré a été réalisée sur les scopes 1 et 2.

Scope 1

Émissions directes liées aux sources de combustion sur site et aux fuites des équipements de climatisation

Scope 2

Émissions indirectes liées aux consommations d'électricité, de vapeur, de chaleur ou de froid du bâtiment.

L'étude a porté sur l'ensemble des immeubles détenus en direct par Macif SAM et ses filiales et occupés au cours de l'année 2019 :

- La méthode basée sur les lieux de consommation (« *location based method* »), qui prend en compte l'intensité carbone moyenne de l'électricité achetée sur chacun des lieux de consommation. Selon cette méthode, les émissions totales d'équivalent CO₂ du parc immobilier sous revue sans les garanties d'origine sont de :



**4 645 tonnes
d'équivalent CO₂**

- La méthode des choix de contrat (« *market based method* ») fondée sur le type de contrat souscrit par les clients (avec les garanties d'origine).

Selon cette méthode, cela permet notamment de prendre en compte la souscription de contrats d'électricité verte (garanties d'origine) par les locataires. Les émissions totales de CO₂ équivalent du parc immobilier avec les garanties d'origine sont estimées à :



**3 500 tonnes
d'équivalent CO₂**

L'écart entre les deux méthodes est principalement dû aux contrats d'énergie verte (garanties d'origine) souscrits pour l'ensemble des contrats d'électricité du groupe : seules les consommations d'électricité des locataires (sans garanties d'origine) sont à l'origine d'émissions scope 2 dans les scénarios basés sur les choix de contrat.



3.2. ALIGNEMENT AUX ENJEUX DE BIODIVERSITÉ



→ Stratégie

Macif SAM et ses filiales se sont fixé pour objectif de mesurer les impacts de leurs portefeuilles sur la biodiversité en 2022. Ces mesures, effectuées conjointement avec OFI AM, permettront de dresser un état des lieux des principaux impacts des portefeuilles de Macif SAM et ses filiales sur

les écosystèmes. Elles serviront de base à l'élaboration d'une stratégie comprenant un objectif quantitatif de réduction de l'empreinte biodiversité de Macif SAM et ses filiales, ainsi que des mesures d'atténuation ciblées sur les secteurs porteurs des plus forts impacts.



→ Intégration dans les portefeuilles financiers

OBLIGATIONS EN DIRECT

(+) D'INFO

À partir de 2022, Macif SAM et ses filiales utiliseront un nouvel indicateur de suivi de l'empreinte de leurs portefeuilles sur les écosystèmes : **le Mean Species Abundance (MSA)**. Cet indicateur de mesure d'empreinte sur la biodiversité exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

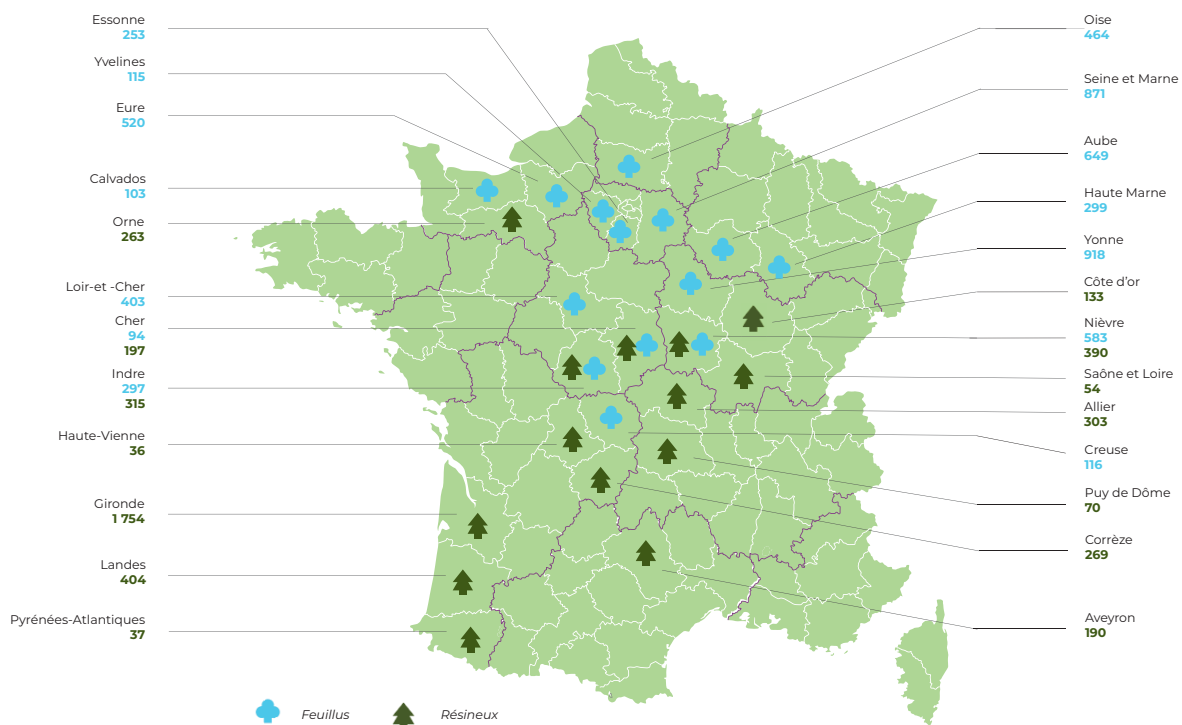
La méthodologie pour évaluer l'empreinte d'un portefeuille est décrite au chapitre 5 du présent rapport.

Cet indicateur permet d'agréger les différents impacts d'une entreprise ou d'un portefeuille sur des horizons temporels différents. Il servira de base à Macif SAM et ses filiales pour mesurer l'empreinte de leurs investissements en direct sur la biodiversité et se fixer des objectifs d'atténuation.

ACTIFS FORESTIERS

Macif SAM détient des parts de groupements forestiers depuis les années 1980. Fin 2021, le patrimoine forestier en propre et en copropriété de Macif SAM atteignait une superficie de 10 103 hectares, soit environ la surface de Paris *intra-muros*. Sa valeur totale était estimée à 63 millions d'euros.

Carte de France des forêts de Macif SAM à fin 2021 (chiffres exprimés en hectares)



L'évaluation du stockage de carbone dans les forêts détenues par Macif SAM a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière de régulation atmosphérique :

En 2021



**93 225
arbres plantés**



**52 046 tonnes d'équivalent CO₂
absorbé¹, stocké² et évité par
substitution³**

¹ Carbone capté dans l'année par l'accroissement des arbres diminué du carbone sorti par les coupes de bois réalisées dans l'année.

² Carbone "séquestré" par les arbres (troncs, branches, feuilles) et le sol des forêts.

³ La substitution représente le différentiel d'émissions de gaz à effet de serre entre un produit à base de bois et un autre produit fonctionnellement équivalent.

Par ailleurs, en 2021, Macif SAM a investi dans le fonds de forêts finlandais *Dasos sustainable Forest and Wood III* pour un montant de cinq millions d'euros, renforçant sa présence dans le secteur forestier, sur un périmètre européen.

MESURE DE LA DIVERSITÉ DE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER

Face aux risques liés au changement climatique, la biodiversité joue un rôle central dans la résilience des forêts. Le suivi d'indicateurs de biodiversité permet d'adapter leur gestion et de limiter au maximum les risques de perte de biodiversité.

La mesure de la biodiversité du portefeuille de forêts de Macif SAM est effectuée à travers un réseau de placettes

(surfaces délimitées et localisées) permanentes sur lesquelles des relevés environnementaux sont effectués tous les cinq ans.

À fin 2021, 275 placettes ont été réalisées sur les 719 prévues d'ici 2024. Ces placettes permettent notamment d'évaluer la diversité des essences, la présence de bois morts, de dendro-microhabitats (microhabitats situés dans les arbres sur pied), ainsi que la valeur écologique* des sites.

Cette méthodologie est appliquée sous la supervision d'un conseil scientifique regroupant des chercheurs, des représentants d'associations environnementales et des experts des certifications environnementales.

Indicateur	Valeur à fin 2021
Nombre d'essences	34
Volume moyen de bois mort à l'hectare	14,4 m ³
Nombre de dendro-microhabitats par hectare	92
Valeur écologique des sites	224 points par hectare



* La valeur écologique reflète la diversité des espèces pour quatre types d'animaux : les mammifères, l'avifaune, les chiroptères (chauves-souris) et les insectes. La moyenne obtenue sur le portefeuille de forêts de Macif SAM est de 224 points par hectare soit une forte diversité potentielle et une bonne valeur patrimoniale des espèces présentes dans les massifs forestiers.



Dès aujourd'hui, chaque jour compte et chaque année à venir est déterminante. Macif SAM et ses filiales souhaitent continuer à œuvrer pour la transition climatique et la préservation de la biodiversité.



Sabine Castellan-Poquet
Directrice des investissements - Aéma Groupe

3.3. PERSPECTIVES



En 2022, Macif SAM et ses filiales renforcent leurs engagements sur les enjeux climatiques et de biodiversité.

Depuis janvier, un travail de révision des filtres d'exclusion et des politiques d'engagement auprès des émetteurs du secteur pétrole et gaz est conduit. Une politique biodiversité commune est par ailleurs en cours de définition, afin d'établir les priorités en matière de protection des écosystèmes et leurs traductions dans la gestion des portefeuilles et l'engagement auprès des émetteurs.

Face à l'urgence des enjeux climatiques, Macif SAM et ses filiales ont pris la décision d'adhérer, à partir de 2022, à l'initiative **Net Zero Asset Owner Alliance**. Lancée en septembre 2019 lors du sommet Action climat des Nations-Unies, cette coalition rassemble 71 investisseurs institutionnels engagés à assurer la transition de leurs portefeuilles d'investissements vers la neutralité carbone d'ici 2050. Ses membres s'engagent à dialoguer avec les entreprises et les pouvoirs publics afin de favoriser la transition vers une économie bas carbone.

Pour répondre aux enjeux de biodiversité, Macif SAM et ses filiales envisagent de prendre part au **Finance for Biodiversity Pledge**. Lancée en 2021 dans le cadre de la Conférence des parties à la Convention sur la Diversité biologique (COP 15), cette initiative regroupe 89 institutions financières à travers le monde. Elle vise à mettre la finance au service de la restauration de la biodiversité, en s'appuyant sur les principes de la Convention sur la Diversité biologique. Ses membres s'engagent notamment à évaluer l'impact de leurs portefeuilles d'investissement

sur les écosystèmes, à se fixer des objectifs publics d'amélioration d'impacts et à intégrer la biodiversité à leurs grilles d'évaluation des émetteurs.

Ces adhésions permettront à Macif SAM et ses filiales de renforcer leurs engagements et de prendre une part active au dialogue avec les parties prenantes sur ces deux thématiques majeures.







Étendre la démarche d'investisseurs responsables

4.1. Une offre d'épargne responsable en assurance-vie	52
4.2. Des produits et services conçus pour la transition écologique	55
4.3. Des partenariats nature à impact et un agenda mutualiste éco-responsable	56
4.4. Les engagements de Macif SAM et ses filiales en tant qu'entreprises	57

Macif SAM et ses filiales, climato-compatible dans toutes leurs activités et offres...

Avec leur démarche "climat & biodiversité", Macif SAM et ses filiales embarquent toutes leurs activités, toute leur gouvernance et l'ensemble de leur écosystème de partenaires engagés pour réussir la nécessaire transition écologique de nos économies et modes de vie vers des usages plus durables pour nous et la nature.



**PRINCIPAUX
LEVIERS D' ACTIONS
EN FAVEUR DU CLIMAT**

Financer la transition énergétique « bas carbone » de l'économie, la protection des milieux naturels et les réponses aux enjeux sociaux d'aujourd'hui ;

Développer la performance environnementale de nos métiers, les offres et solutions partenariales proposées à nos sociétaires ;

Protéger, sur terre et en mer, le climat, les milieux naturels et la biodiversité avec un écosystème de partenaires associatifs à impacts positifs immédiats.

Les métiers de Macif SAM et ses filiales en IARD, en Santé / Prévoyance et en Finance Épargne, ainsi que l'ensemble de la direction de l'engagement et ses partenaires sont engagés pour réduire leur facture environnementale et aller au-delà, afin d'être moteur d'impacts positifs et immédiats en faveur du climat et de la biodiversité.



4.1. UNE OFFRE D'ÉPARGNE RESPONSABLE EN ASSURANCE-VIE

→ Gestion des risques de durabilité liés aux unités de compte en gestion libre

Via ses unités de compte, Mutavie offre depuis plusieurs années à ses sociétaires la possibilité d'épargner de façon responsable et durable. Cela permet en effet de diriger l'épargne vers les entreprises les plus engagées dans une démarche responsable, qui maîtrisent leurs impacts ESG, s'engagent à transformer leur modèle ou proposent des solutions aux défis environnementaux et/ou sociaux d'aujourd'hui.

Pour l'ensemble de ses gammes d'unités de compte en gestion libre, Mutavie, par l'intermédiaire d'OFI AM, sélectionne des fonds en tenant compte de plusieurs critères de durabilité, notamment :

- La signature des PRI par les sociétés de gestion conditionne la sélection des fonds. À fin décembre 2021, **100 % des unités de compte** proposées par Mutavie sont gérées par des sociétés signataires de ces principes ;

- Les sociétés de gestion sont systématiquement interrogées sur leur stratégie climat et la mesure de leur empreinte carbone, bien que ces aspects ne constituent pas des pré-requis.

Des mesures de contrôle et d'engagement sont également mises en œuvre par OFI AM :

- OFI AM contrôle trimestriellement les inventaires des gérants afin de s'assurer de l'application des filtres d'exclusions concernant les armes controversées ;

- L'équipe Analyse et Sélection de fonds d'OFI AM met en œuvre une politique d'engagement auprès des sociétés de gestion externes présentant des faiblesses en matière d'ESG, afin d'assurer une meilleure prise en compte de ces enjeux dans leur organisation et leurs process.



Dans la continuité de notre engagement pour une épargne durable et responsable, il est essentiel de proposer une offre d'épargne composée de supports en unités de compte qui appliquent des critères de sélection ESG. Nous favorisons des fonds validés par des labels, qui apportent des éléments de preuve.



Odile Ezerzer

Directrice générale - Mutavie

De plus, les fonds proposés en gestion libre font l'objet d'une analyse extra-financière : à fin 2021, 99,5 % de l'encours des unités de compte était couvert par l'analyse ESG d'OFI AM.

99,2 % des fonds appartiennent aux deux meilleures catégories (*leader* et impliqué) attribuées par l'analyse ESG d'OFI AM.

Depuis plusieurs années, Mutavie propose des unités de compte labellisées ISR d'État français et solidaire par Finansol*. Depuis 2020, Mutavie propose également des unités de compte labellisées *Greenfin*. Ainsi, **Mutavie a répondu avec un an d'avance aux exigences de la loi Pacte** qui impose aux assureurs vie, depuis le 1^{er} janvier 2022, de proposer au moins un fonds labellisé ISR d'État, un fonds solidaire et un fonds labellisé *Greenfin*.

À fin décembre 2021, 97,6 % de l'encours des unités de compte de Mutavie, tous contrats confondus, bénéficie d'au moins un des labels suivants :



LE FONDS OFI ACTIONS FRANCE

En 2021, à l'initiative de Mutavie, OFI AM a fait évoluer la stratégie de la gestion de son fonds *OFI actions France* afin de le faire doublement labelliser : solidaire par Finansol et Relance* par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

Ce fonds consacre une part de ses encours au soutien d'organismes solidaires agréés ESUS (Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale) tels que :

- La foncière Entreprendre pour Humaniser la Dépendance, qui réalise des opérations de mise aux normes ou de construction d'EHPAD, de maisons intergénérationnelles et de logements sociaux ;
- La foncière Terre de Liens qui procède à l'achat de fermes pour enrayer la disparition des terres agricoles et favorise l'installation d'agriculteurs et le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- France Active Investissement, qui accélère la réussite d'entrepreneurs engagés, préservent et créent des emplois solidaires.

Par ailleurs, ce fonds investit dans des PME-ETI françaises (à un niveau minimum de 10 %) afin de contribuer au dynamisme de l'économie et du territoire français.

(+) D'INFO

Une politique d'exclusion des émetteurs dont plus de 33 % du chiffre d'affaires est liée au charbon thermique ou industriel a été mise en place.

Le fonds OFI actions France a obtenu le label Relance début 2022.

* Cf. lexique chapitre 6

Depuis mars 2021, Mutavie procède au référencement de l'ensemble de ses unités de compte en fonction de leur classification au titre du règlement européen SFDR.

À fin décembre 2021, **77,8 % de l'encours des unités de compte en gestion libre de Mutavie est classifié article 8 et 21,7 % article 9.**

(+) D'INFO

Certains fonds classifiés article 6 devraient évoluer vers une classification article 8 au cours de l'année 2022.

→ Mesures d'information des sociétaires

Macif SAM et ses filiales veillent à fournir à leurs clients et sociétaires une information exhaustive et de qualité concernant les impacts ESG de leurs produits d'épargne, ainsi que sur l'utilité de l'investissement responsable :

- La feuille de route du service communication de Mutavie inclut un axe ISR, visant à sensibiliser les sociétaires à l'impact de leurs placements et à promouvoir l'épargne responsable ;
- Toutes les brochures commerciales décrivant les produits d'investissement comportent un paragraphe dédié à la finance responsable ;
- 20 % des contenus adressés aux adhérents, quel que soit le canal de communication, concernent les thématiques de l'investissement responsable et de la finance solidaire. Ces contenus aux formats variés apportent un éclairage pédagogique sur les thématiques ISR, afin d'accompagner les adhérents dans leur compréhension du sujet. **Un de ces articles «L'investissement responsable, clé d'une performance durable» (Interactif n° 2) fait partie des contenus les plus consultés sur l'espace Kiosque de macif.fr ;**
- Des événements portant sur les principaux sujets d'actualité en lien avec l'extra-financier sont proposés. Par exemple, en juin 2021, Mutavie a organisé une conférence sur l'urgence climatique dans le contexte de taux bas, à destination des délégués représentant les assurés.

J'optimise mon épargne

L'investissement responsable, CLÉ D'UNE PERFORMANCE DURABLE

Longtemps, l'éthique environnementale et durable paraissait inconciliable avec une démarche de rentabilité financière. Désormais, ce n'est plus le cas et c'est même devenu l'inverse ! Découvrez comment une épargne responsable constitue aussi un levier de performance.

Depuis quelques années, l'investissement socialement responsable (ISR) a le vent en poupe dans le monde de l'épargne et de l'assurance-vie. Son rôle ? Permettre aux placements financiers d'avoir des conséquences positives sur l'environnement, les thématiques sociales et le développement durable. Concrètement, l'épargnant peut investir une partie de son épargne en unités de compte qui intègrent les critères dits ESG*.

> L'ISR, indicateur de risques potentiels

Grâce à l'analyse des critères environnementaux et sociétaux d'une entreprise dans laquelle des fonds sont investis, la démarche ISR offre une vision plus clairvoyante des risques auxquels elle pourrait être exposée. Ainsi, une analyse extrafinancière, en complément de l'analyse financière classique, apporte une connaissance approfondie de l'entreprise, permettant d'y investir plus sereinement.

> Les principes durables, créateurs de performance

Plus attentives sur le long terme à la protection de leurs collaborateurs et aux relations avec leurs clients ou fournisseurs, les entreprises les plus responsables offrent les meilleures garanties. L'équation est simple : des risques potentiels mieux identifiés et des garanties consolidées pour une performance mieux contrôlée. Pour l'épargnant, les conséquences sont mécaniques : la diversification vers des unités de compte basées sur des entreprises responsables constitue un biais de rentabilité accrue sur le long terme !

* Environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance.



4.2. DES PRODUITS ET SERVICES CONÇUS POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La lutte contre le réchauffement climatique passe par la décarbonation massive de nos modèles économiques mais aussi de nos usages au quotidien.

Pour tenir l'objectif national de neutralité carbone en 2050 et du seuil des +1,5 °C à ne pas dépasser avant la fin du siècle, il faudra diviser par cinq l'empreinte carbone

moyenne des Français d'ici 2050 afin d'atteindre le plancher de 2 tonnes par an.

C'est pour répondre à ce défi climatique que Macif SAM et ses filiales innovent avec des offres, des services et des partenariats métiers adaptés aux transformations nécessaires de nos sociétés.



→ Soutenir toutes les nouvelles formes de mobilité durable

Avec 31 % des émissions de GES en 2019, le transport est le secteur le plus émetteur en France et la voiture est le poste le plus lourd dans l'empreinte carbone moyenne des Français. Macif SAM et ses filiales s'engagent dans leurs offres et avec leurs partenaires à promouvoir la mobilité durable ainsi que la réparabilité des véhicules suite à un dommage, à travers notamment des contrats éco-responsables.

Par exemple, depuis 2021, Macif SAM propose "Macif Crédit mobilité électrique", une offre favorisant l'acquisition de véhicules compatibles avec la protection du climat.

De plus, Macif SAM et ses filiales ont développé des partenariats mobilité avec des *start-up* innovantes proposant des solutions de covoiturage (avec Mobicoop), d'auto-partage (avec *Citiz*) et d'autostop solidaire (avec *Rézopouce*), ainsi qu'avec des plateformes mobilité (telles que *Wimoov*).



→ Habitat, pour un logement plus économe et plus durable

Le secteur du logement était, en 2019, le deuxième secteur le plus émetteur de GES en France.

Cela est notamment dû à l'existence de nombreuses « passoires énergétiques », causes de la précarité énergétique et du réchauffement climatique.

En matière d'assurance responsable Habitation, Macif SAM garantit les équipements durables tels que les panneaux solaires, les installations photovoltaïques, les éoliennes domestiques et les systèmes de récupération d'eau de pluie. Elle propose, par ailleurs, des prêts à taux bonifiés pour financer l'installation d'équipements à économie d'énergie.



Chaque année, pour ses sociétaires, la Macif organise plus de 2 000 actions mutualistes au plus près des territoires, notamment dans les domaines de la RSE et de la prévention des risques, pour que chacun puisse être acteur de sa protection et de la nécessaire transition écologique de nos modes de vie.



Franck Janowsky
Responsable de la RSE - Macif SAM

4.3. DES PARTENARIATS NATURE À IMPACT ET UN AGENDA MUTALISTE ÉCO-RESPONSABLE

En mer et sur terre, Macif SAM et ses filiales soutiennent des institutions et des associations référentes dans leurs domaines d'action pour protéger les milieux naturels et les espèces vivantes menacées par toutes les pressions liées à l'activité humaine.

Pour agir vite et fort face à la crise écologique, Macif SAM et ses filiales soutiennent, à titre d'exemple, des initiatives et acteurs engagés sur le terrain en faveur du climat et de la biodiversité :

- Partenaire stratégique de *Surfrider Foundation Europe*, association européenne pour la protection de l'océan, du littoral, des rivières et des usagers, Macif SAM soutient quatre programmes d'action : *Plastic Origins*, le label *Green Marine Europe*, le programme *Ocean Friendly Restaurants* et l'Échappée bleue ;
- Le *Muséum* national d'Histoire naturelle ;
- Le *World Clean Up Day*, journée mondiale du nettoyage de la nature, depuis sa première édition en France ;
- L'Université Virtuelle Environnement et Développement durable et son cours en ligne ouvert « L'Océan au cœur de l'Humanité » ;
- Le Parc naturel régional de l'Avesnois et l'exposition itinérante « Mission Biodiversité ».

Dans le cadre de l'Agenda Mutualiste, des rencontres sociétaires sont organisées tout au long de l'année dans les territoires. Ces actions mutualistes de la RSE, organisées avec des partenaires locaux, visent à informer et à sensibiliser les sociétaires sur les grands sujets de société qui les touchent dans leur quotidien, notamment en matière d'environnement et de réduction de leur empreinte carbone personnelle.



4.4. LES ENGAGEMENTS DE MACIF SAM ET SES FILIALES EN TANT QU'ENTREPRISES



Macif SAM et ses filiales s'engagent à publier, tous les ans, le bilan de leurs émissions de GES et à réaliser des actions concrètes pour les réduire, telles que :

- Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments d'exploitation de 30 % à horizon 2025, par rapport à 2016. Pour ce faire, des travaux d'amélioration énergétique sont menés sur différents sites et un suivi régulier des consommations est réalisé en temps réel ;
- Sensibiliser à la pollution numérique : en mars 2021, Macif SAM a participé à la journée mondiale du *Cyber World Clean Up Day*, un challenge mondial qui consiste durant une semaine à nettoyer les données numériques obsolètes ;
- Réduire les émissions des déplacements professionnels et domicile - travail : une expérimentation avec Karos, solution de covoiturage, a débuté en septembre 2021 pour les salariés niortais et la flotte de véhicules de Macif SAM a été renouvelée avec des modèles moins polluants ;
- Réduire les déchets : Macif SAM et ses filiales utilisent exclusivement un papier bureautique recyclé ou issu de forêts gérées durablement. Concernant la dématérialisation de ses correspondances, 35 % des sociétaires reçoivent un avis d'échéance électronique. De plus, Macif SAM et ses filiales retraitent le matériel informatique et les cartouches d'encre et ont signé un partenariat avec les Ateliers du Bocage, branche de la Fondation Emmaüs, et la société SITA.





Annexes **méthodologiques**



5.1. ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS PRIVÉS

L'analyse extra-financière des émetteurs privés réalisée par OFI AM compare les entreprises d'un même secteur d'activités entre elles. Elle détermine celles qui gèrent le mieux les risques et opportunités liés aux enjeux du développement durable tels que définis par les grands textes internationaux.

L'objectif de cette méthodologie est de fournir une évaluation de la gestion des risques extra-financiers par un émetteur. Cette évaluation met en évidence la qualité de la réponse face à des enjeux considérés comme clés. Elle repose sur un processus en trois étapes :

→ L'établissement d'une liste générique d'enjeux de développement durable

Une liste générique d'enjeux du développement durable a été établie par OFI AM, sur la base d'une étude exhaustive des textes internationaux fondateurs du développement durable (tels que le Pacte Mondial, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les

conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'ONU, l'Accord de Paris sur le climat) et des lois, réglementations et codes nationaux des pays européens.



ENVIRONNEMENT

- Changement climatique
- Ressources naturelles
- Financements de projets
- Rejets toxiques
- Produits verts



SOCIAL

- Capital humain
- Sociétal
- Produits et services
- Communautés et droits humains



GOUVERNANCE

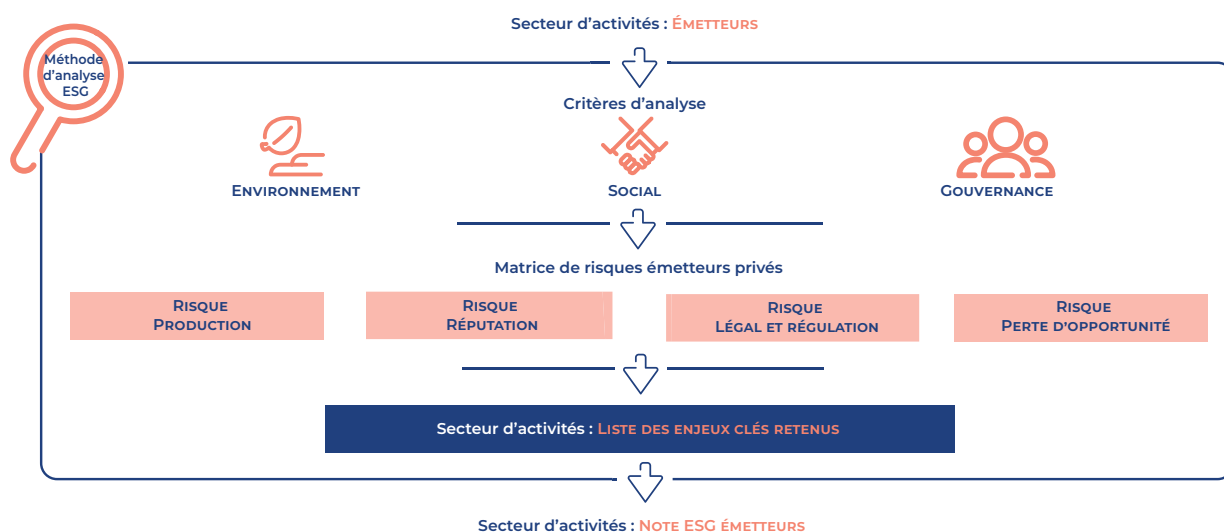
- Structure de gouvernance
- Comportement sur les marchés

→ La construction du référentiel d'enjeux sectoriels

La construction du référentiel d'enjeux sectoriels d'OFI AM permet de centrer l'analyse sur les enjeux les plus significatifs. Un secteur est évalué en moyenne sur quatre ou cinq enjeux clés.

Pour chaque secteur d'activités (137 secteurs d'analyse), les enjeux environnementaux et sociaux ayant un impact

important pour le secteur sont sélectionnés. Ce choix est le résultat d'une analyse des risques susceptibles d'affecter les parties prenantes d'une part et l'émetteur lui-même d'autre part. Les quatre types de risques identifiés sont : les risques sur la production, le risque légal et de régulation, le risque de réputation et le risque de perte d'opportunité.



Les enjeux de gouvernance ont une pondération fixe de 30 % pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variant de 10 % à 40 % selon le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants ou de l'entreprise en matière d'éthique des affaires. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités.

La pondération globale des enjeux environnementaux et sociaux est ensuite déterminée, elle varie de 40 % à 60 % selon les secteurs d'activités.

→ La notation ESG et calcul du score ESG de chaque émetteur

LA NOTATION DES ENJEUX ESG

La notation des enjeux ESG est issue :

- Des données fournies par les agences de notation extra-financière *MSCI* et/ou *Moody's ESG Solutions* selon les catégories d'émetteurs ; Une agence principale est définie par catégorie d'émetteurs :
 - Pour les émetteurs présents dans les indices boursiers *MSCI World* et *Stoxx 600*, l'agence principale d'évaluation est *MSCI*. L'agence secondaire est *Moody's ESG Solutions*,
 - Pour les entreprises cotées autres que celles comprises dans les indices mentionnés précédemment (les petites et moyennes valeurs européennes), l'agence principale d'évaluation est *MSCI*,
 - Pour les émetteurs non cotés et les collectivités, l'agence principale est *Moody's ESG Solutions*.
- Des résultats des études qualitatives réalisées par l'équipe d'analyse qui se basent sur :
 - L'analyse des controverses, réalisée au regard des principales conventions internationales précitées. Les controverses auxquelles sont confrontés les émetteurs font l'objet d'un suivi hebdomadaire. Les controverses ESG sont qualifiées en fonction de leur sévérité et de la dissémination de leurs impacts. Cette qualification s'échelonne sur quatre niveaux allant de « faible » (niveau 1) à « très élevée » (niveau 4),
 - L'opinion des analystes en cas de divergence d'opinion ou d'analyse avec l'agence de notation sur un émetteur (enjeu sur ou sous noté par l'agence de notation, nouveaux éléments suite à un engagement non pris en compte par l'agence, nouvelle controverse non prise en compte, etc.). Dans ce cas, la note ESG de l'émetteur peut être ajustée par un *bonus* ou un *malus*. Cette décision fait l'objet d'une validation collégiale de l'équipe.

LE SCORE ISR DES ÉMETTEURS

À partir des notes ESG obtenues, exprimées sur une échelle de 0 à 10, **un score ISR** (sur 5) est calculé, sur la base d'une approche *best in class* pour refléter la performance relative de l'émetteur au sein de son secteur d'activités.

Ce score est établi sur une échelle de 0,5 (le plus faible) à 5 (le meilleur) et permet de classer les émetteurs en cinq catégories :



5.2. ANALYSE EXTRA-FINANCIÈRE DES ÉMETTEURS PUBLICS

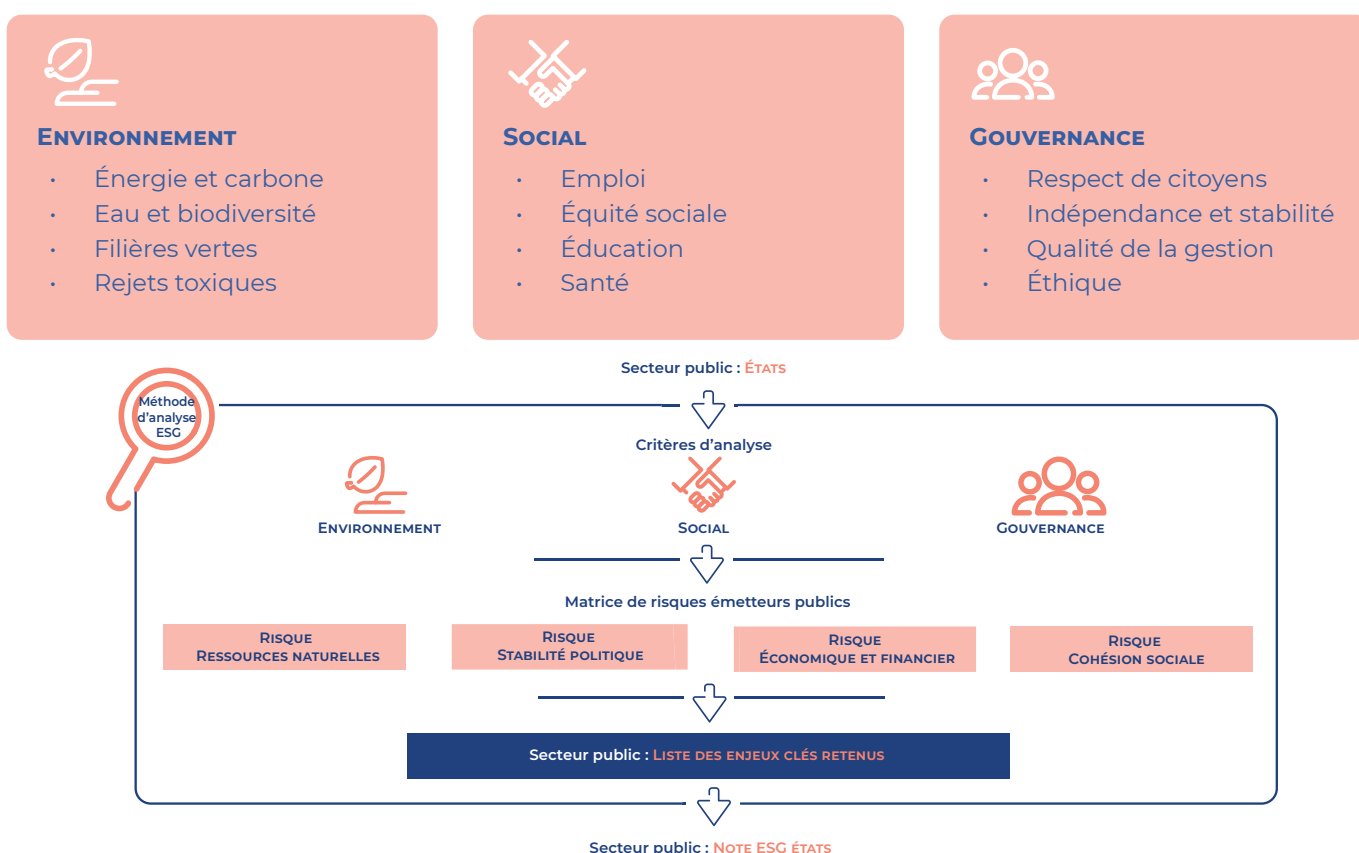
L'analyse ESG des États est fondée sur des données de l'agence de notation *MSCI* qui utilise des sources d'information publiques (OCDE, Banque Mondiale, *Freedom House*, *Transparency International*, etc.).

Les émetteurs publics sont évalués sur les enjeux représentatifs de l'action d'un État en faveur du développement durable tel que, par exemple, le respect

des citoyens, l'équité sociale, les actions de lutte contre le réchauffement climatique.

Les enjeux pris en compte sont fondés sur l'étude des textes de référence et standards internationaux en faveur du développement durable.

Le référentiel des douze enjeux pris en compte pour les États est le suivant :



La méthodologie d'analyse ESG des États repose sur une évaluation des résultats obtenus pour l'ensemble des enjeux ESG sous revue. Cette analyse s'applique à un périmètre de quarante trois États (principalement membres de l'OCDE et/ou de l'Union européenne).

À l'issue du processus de notation, ces États sont ensuite classés selon leur niveau de performance ESG, sur une échelle allant de 0,5 (performance la plus faible) à 5 (meilleure performance).

5.3. MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

→ Émetteurs privés

Afin d'apprécier la contribution des émetteurs en portefeuille au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, le pôle ISR d'OFI AM réalise une fois par an :

- Une empreinte carbone du portefeuille et d'un *benchmark* ;
- Une analyse de la contribution à la transition énergétique des émetteurs en portefeuille.

ÉVALUATION DE L'EMPREINTE CARBONE

Le calcul des émissions financées a pour objectif d'évaluer les émissions produites indirectement par un investisseur *via* les entreprises qu'il finance. Elles sont exprimées en tonnes équivalent CO₂ par million d'euros investis (TeqCO₂/million d'euros).

$$\text{Émissions financées} = \frac{\text{Encours détenu x total des émissions carbone de la société}}{\text{Total du passif de la société en millions d'euros}}$$

Les émissions carbone ou émissions de GES, exprimées en tonnes équivalent CO₂, proviennent soit des entreprises (directement ou *via* des déclarations faites au *Carbon Disclosure Project*), soit d'un prestataire (MSCI) ayant effectué des estimations. Le calcul des émissions financées prend en compte les émissions de *scopes* 1 et 2 des émetteurs présents dans le portefeuille considéré.

L'interprétation de cette donnée doit être considérée avec prudence. D'une part, les calculs de ces émissions ne sont pas toujours réalisés suivant des normes homogènes par

les entreprises. D'autre part, au niveau d'un portefeuille global, tous les secteurs d'activités des entreprises étant représentés, certaines émissions sont prises en compte plusieurs fois.

Cette mesure représente une photographie statique illustrant les décisions passées, mais ne fournit pas d'information sur la dynamique engagée. Par conséquent, au-delà du calcul de l'empreinte carbone, une approche complémentaire est réalisée.

PERFORMANCE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

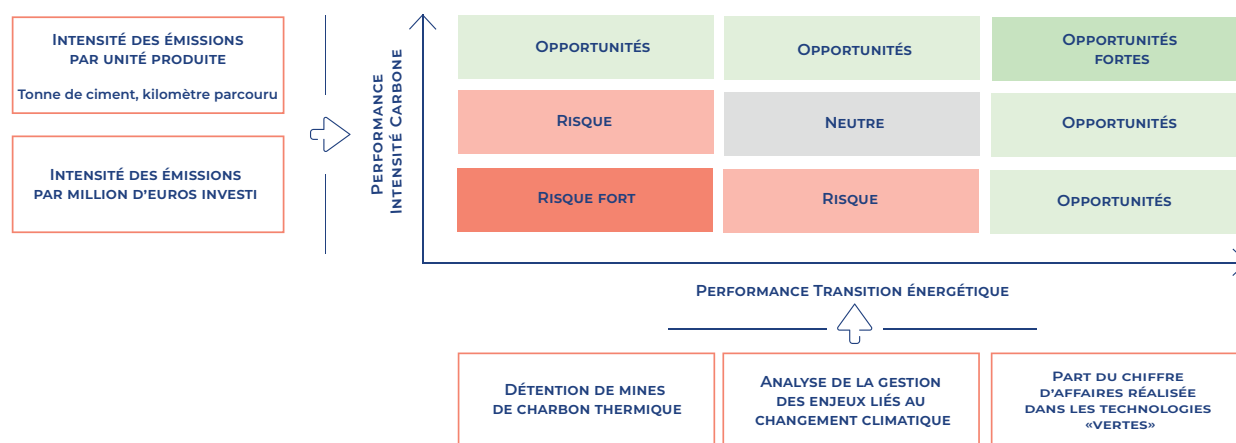
L'évaluation de la performance énergétique, développée par OFI AM, utilise des données actuelles en intégrant une dimension prospective fondée sur la stratégie climat des acteurs appartenant aux secteurs les plus émetteurs de GES (automobile, produits chimiques, matériaux de construction, pétrole et gaz, services publics, etc.).

À partir d'une analyse effectuée selon deux axes (intensité des émissions de GES d'une part et contribution à la transition énergétique d'autre part), une matrice représentant le positionnement de chaque émetteur au sein de son secteur d'activités est obtenue.

Un *bonus* est attribué aux entreprises en fonction de leur chiffre d'affaires dans les technologies vertes*. Un *malus* est attribué aux entreprises qui possèdent, directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines de charbon thermique.

Une évaluation du portefeuille sur la base de cette méthodologie est réalisée une fois par an. Cette répartition permet d'obtenir une vision globale des zones de risques et d'opportunités par rapport à cette thématique. Les émetteurs sont classés en quatre niveaux de risques et d'opportunités selon leur positionnement sur la matrice.

* Cf. lexique chapitre 6



Les émetteurs à risques

Il s'agit des sociétés qui détiennent des réserves de combustibles fossiles et notamment de charbon thermique.

Les opportunités

Trois types d'entreprises représentent des opportunités d'investissement liées à la transition énergétique :

- Les sociétés les moins émettrices de GES dans les secteurs d'activités fortement émetteurs. Le niveau des émissions financées en investissant dans ces sociétés servira de base de comparaison.
- Les sociétés qui progressent le plus dans la gestion de la thématique « changement climatique ». Ces sociétés peuvent être à l'instant, de par leurs activités, fortement émettrices de GES, mais ce sont les progrès réalisés par ces émetteurs qui induiront les évolutions les plus significatives.
- Les sociétés qui par leurs produits ou services apportent déjà des solutions pour la transition énergétique, telles que par exemple : énergies renouvelables, amélioration de l'efficacité énergétique, etc.

→ Émetteurs publics

L'analyse de la contribution des États au changement climatique est réalisée selon deux axes :

- L'intensité carbone, mesurée à partir des émissions de CO₂ apportées au PIB, données publiées par l'Agence Internationale de l'Energie et Eurostat ;
- La contribution à la transition énergétique, mesurée en fonction de la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie.

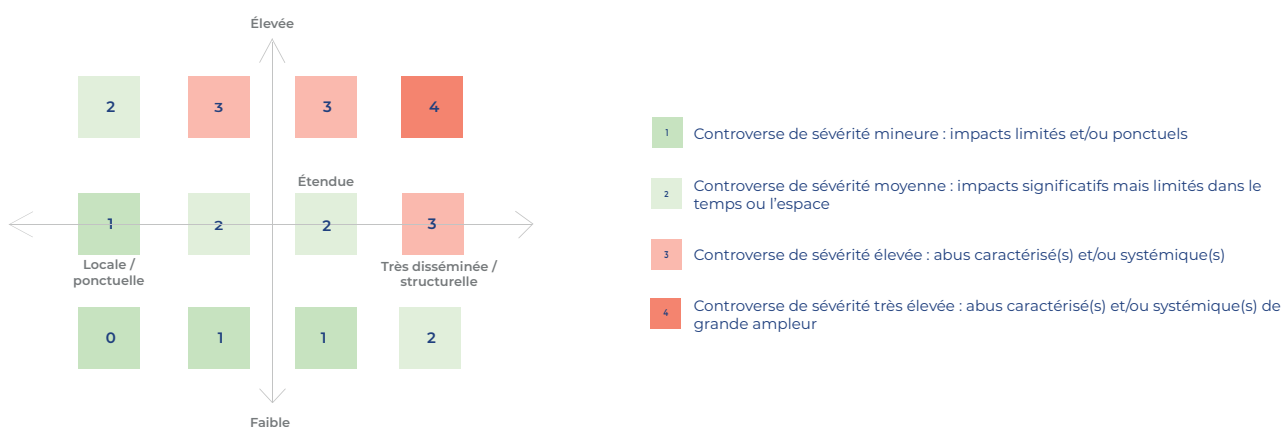
5.4. MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE DES CONTROVERSES

→ Évaluation du niveau de sévérité de chacune des controverses

Selon la méthodologie d'OFI AM, une controverse désigne tout débat qui survient entre une ou plusieurs entreprises et l'une au moins de leurs parties prenantes, concernant les domaines Environnementaux, Sociaux et/ou de Gouvernance.

OFI AM suit de façon hebdomadaire les controverses touchant l'ensemble des entreprises à partir de plusieurs sources d'informations telles que les bases de données de *RepRisk* et *MSCI*. Chaque controverse est analysée selon deux paramètres : son étendue et son intensité.

Ces éléments permettent de classer les controverses en quatre niveaux de sévérité :



→ Évaluation du niveau d'exposition aux controverses de chacun des émetteurs

OFI AM mène chaque trimestre une revue globale des niveaux de controverses pour chaque émetteur, c'est-à-dire du nombre de controverses auxquelles fait face chaque entreprise, combiné à leur sévérité.

Cette évaluation quantitative se base sur la consolidation des risques en matière de controverses, identifiés par deux fournisseurs de données *RepRisk* et *MSCI*.

L'équipe ISR a établi une matrice qui indique le niveau de chaque émetteur en fonction de la note *RepRisk* (AAA à D) et de la note *MSCI* (0 à 10).

L'échelle d'évaluation est la suivante :

- Non défini (aucune notation *RepRisk* et *MSCI*)
- 0 – Négligeable
- 1 – Faible
- 2 – Moyen
- 3 – Élevé
- 4 – Très élevé

5.5. MEAN SPECIES ABUNDANCE (MSA)

Le MSA est un indicateur de mesure d'empreinte biodiversité qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés.

Cet indicateur a été développé par l'institut environnemental néerlandais PBL. Pour décrire ce que reflète cet indicateur, l'institut PBL indique qu'un MSA de 100 % correspond à une forêt primaire, tandis qu'un MSA de 0 % correspond à un parking.

Pour référence, en 2018, l'indicateur de biodiversité « *Mean Species Abundance* » au niveau mondial était estimé à 63 %, contre une limite planétaire fixé à 72 %.

Sur la base du MSA, il est possible d'évaluer une autre métrique : le MSA par milliard d'euros investis ou MSAppb*. Elle permet d'agréger les différents impacts (terrestre et aquatique) d'une entreprise ou d'un portefeuille, sur des horizons temporels différents (présents et futurs).

Le MSA est composé de quatre sous-indicateurs :

Milieu	Type d'impact	Définition
AQUATIQUE	Dynamique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille
	Statique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu aquatique (eau douce) / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille
TERRESTRE	Dynamique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Dynamique (année courante ou flux) du titre en portefeuille
	Statique	Impact (perte en biodiversité) de l'entreprise sur le milieu terrestre / Contribution de la Composante Statique (cumulée ou stock) du titre en portefeuille

5.6. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le vote et le dialogue constituent deux piliers fondamentaux de la démarche d'investisseur responsable d'OFI AM.

Les droits de vote sont exercés selon les principes suivants :

- Respect des actionnaires minoritaires ;
- Intégrité, continuité, transparence des comptes ;
- Indépendance, compétence, diversité du conseil d'administration et séparation des fonctions de contrôle et de gestion ;
- Transparence, durabilité, équité de la politique de rémunération des dirigeants ;
- Gestion appropriée et équitable des fonds propres ;
- Intérêt stratégique et motivation des opérations de fusions, acquisitions, scissions et cessions d'actifs ;
- Transparence des décisions de gestion ;
- Transparence, cohérence et intérêt stratégique des décisions relatives à des enjeux environnementaux et sociaux.

Cette politique de vote concerne les émetteurs présents dans le mandat de Macif SAM et ses filiales géré par OFI AM.

5.7. « NET ENVIRONMENTAL CONTRIBUTION » (NEC)

La *NEC* est une mesure de l'impact environnemental des activités économiques. Elle repose sur une approche méthodologique scientifique, des sources opposables et est applicable à toutes les classes d'actifs.

Cette mesure va au-delà de l'empreinte carbone car elle capture les risques environnementaux de manière plus globale en intégrant les impacts environnementaux sur cinq piliers : le climat, la ressource en eau, la gestion des

ressources et des déchets, la qualité de l'air et la biodiversité.

La prise en compte des impacts environnementaux sur ces cinq piliers permet de mesurer, sur une échelle de -100 % à +100 %, le degré d'alignement des activités économiques avec la transition énergétique et environnementale et les objectifs définis dans l'Accord de Paris.

5.8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX POUR LES ACTIFS IMMOBILIERS SOUS GESTION

Les critères d'évaluation des indicateurs sont regroupés en deux chapitres et treize sous-chapitres :

CONNAÎTRE	Énergie	Système d'information et de gestion de l'énergie Diagnostic de Performance Energétique (DPE) Audits énergétiques / Diagnostics énergétiques Performance des équipements
	Eau	État des lieux des consommations d'eau
	GES et Carbone	Réduction des GES
	Biodiversité	État des lieux sur la biodiversité
	Énergies renouvelables	État des lieux de la production d'énergies renouvelables
	Accessibilité	État des lieux des bureaux accessibles aux personnes handicapées
	Annexes environnementales	État des lieux concernant les annexes environnementales État des lieux concernant la tenue des comités verts Connaissance des données énergétiques des locataires
AMÉLIORER	Certifications environnementales	Évolution des immeubles certifiés
	Exploitation durable	Réduction des consommations énergétiques des bâtiments cible Amélioration des étiquettes énergétiques
	Déchets	Zéro amiante Suivi et tri des déchets d'activités
	Mobilité	Mobilité et transports doux
	Acquisition et prise à bail	Respect des critères environnementaux d'acquisition ou de prise à bail
	Partenariats et RSE	Achats responsables Critères de sélection des prestataires Charte chantier Contrat d'exploitation multi techniques

Chaque sous-chapitre est noté sur 5 et agrège différents thèmes de la politique énergétique et environnementale.

Une consolidation des notes de chaque sous-chapitre permet d'obtenir une note globale sur 20 par véhicule d'investissement immobilier.

5.9. RÉPONSES AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Au travers de leurs investissements, Macif SAM et ses filiales contribuent à l'atteinte de dix des dix-sept Objectifs du développement Durable (ODD) fixés par l'ONU :



Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques



Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques



Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris



Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques
Partie 4 : Une offre d'épargne responsable en assurance vie



Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris



Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques
Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris



Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Partie 1 : Stratégie climat
Partie 2 : Dispositif de gestion des risques
Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris



Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques
Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris



Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, protéger les sols et lutter ainsi contre le déclin de la biodiversité terrestre

Partie 3 : Alignement à l'Accord de Paris
Partie 4 : Une offre d'épargne responsable en assurance vie



Partenariats pour la réalisation des objectifs

Partie 2 : Dispositif de gestion des risques







Lexique

Charbon thermique

Charbon extrait afin d'être utilisé pour produire de l'énergie, par opposition au charbon métallurgique, utilisé dans le processus de fabrication de l'acier, qui lui n'a pas actuellement de solution de substitution.

Charte Plan Bâtiment Durable

Afin de susciter un mouvement coordonné d'amélioration du parc tertiaire public et privé, le Plan Bâtiment Durable a lancé en 2013 une charte d'engagement volontaire pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments. Le rôle de cette charte est d'améliorer la connaissance collective des pratiques et méthodes d'amélioration énergétique du parc tertiaire, en favorisant la mise en réseau des acteurs et en documentant ces pratiques, notamment dans l'aspect de la soutenabilité économique.

Controverse

Débat dont peut faire l'objet un émetteur suite à la violation ou à la suspicion de violation des grandes conventions internationales relatives aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Éco-activités

Activités soutenant la transition énergétique et écologique, c'est-à-dire en lien avec les énergies renouvelables, l'agriculture durable, les bâtiments verts, le transport propre, la gestion des déchets et le contrôle de la pollution, les technologies de l'information et de la consommation et l'adaptation au changement climatique.

Énergies fossiles

Matières premières présentes sous terre et utilisées pour produire de l'énergie (charbon, gaz et pétrole par exemple).

Financial Stability Board

Conseil de stabilité financière : Organisme international en charge de surveiller et effectuer des recommandations sur le système financier mondial, créé en avril 2009 pour succéder au Forum de Stabilité Financière, suite au sommet du G20 de Londres.

Finansol

Association d'intérêt général dédiée à la promotion d'une finance éthique, humaine et solidaire, créée en 1995. Ses missions : fédérer les acteurs de la finance solidaire, accompagner les épargnants solidaires et labelliser les produits d'épargne qui répondent aux critères de solidarité, de transparence et d'information.

Fresque du Climat

La Fresque du Climat est une association loi de 1901 française fondée en décembre 2018, dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. Cela se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif, lui aussi intitulé fresque du climat, où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du Giec.

Greenfin (label)

Créé par le ministère de l'Écologie, ce label garantit la qualité verte des fonds d'investissement. Il a la particularité d'exclure les fonds qui investissent dans des entreprises opérant dans le secteur nucléaire et les énergies fossiles.

Hydrogène vert

Hydrogène produit à partir d'énergie renouvelable, par électrolyse de l'eau.

Portefeuille de diversification

Le portefeuille de diversification de Macif SAM et ses filiales est composé de fonds cotés (actions, obligataires et monétaires), de fonds de dettes non cotées, de fonds d'actions non cotées et d'actions détenues en direct.

Principes pour l'investissement responsable

Les Principes pour l'investissement responsable sont un réseau international d'investisseurs soutenu par les Nations-Unies qui travaillent ensemble pour intégrer les enjeux de durabilité dans leurs stratégies et décisions d'investissement.

Relance (label)

Le label « Relance » reconnaît les fonds d'investissement qui investissent une part significative de leur actif dans des entreprises françaises (PME et ETI) cotées ou non et dont la politique d'investissement intègre une analyse des critères ESG.

Science-Based Targets Initiative (SBTi)

Partenariat entre le CDP, le Pacte Mondial des Nations-Unies, le *World Resources Institute* (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF), visant à promouvoir les meilleurs standards dans l'établissement d'objectifs d'alignement des entreprises sur les scénarios de limitation du réchauffement climatique, et notamment de l'adéquation des objectifs de réduction des gaz à effet de serre que se fixent les entreprises avec les données de la science climatique.

Services écosystémiques

Les services écosystémiques représentent les bénéfices offerts aux sociétés humaines par les écosystèmes. Il s'agit par exemple de la production de l'oxygène de l'air, l'épuration naturelle des eaux, la biomasse qui nourrit les animaux domestiqués, pêchés ou chassés, l'activité des pollinisateurs dans les cultures. On distingue quatre catégories de services : les services d'approvisionnement, de régulation, de soutien et les services culturels.

Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)

Le règlement européen (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ou Règlement *SFDR*, vise à améliorer la transparence concernant l'information relative aux investissements durables et aux risques de durabilité. Il impose aux acteurs des marchés financiers et aux conseillers financiers de l'UE des règles en matière de transparence concernant l'intégration des risques de durabilité et la prise en compte des impacts négatifs sur la durabilité dans leurs processus d'investissement et de conseil.

Au titre du *SFDR*, chacun des produits financiers est classé dans l'une de ces trois catégories :

- Article 6 : Le produit ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'a pas un objectif d'investissement durable.
- Article 8 : Le produit fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et est investi dans des sociétés appliquant des principes de bonne gouvernance. Il ne s'articule cependant pas autour d'un objectif d'investissement durable spécifique.
- Article 9 : Le produit a pour objectif principal l'investissement durable. Il est investi dans des activités qui contribuent à au moins un objectif environnemental ou social et ne causent par ailleurs aucun préjudice significatif aux autres objectifs de durabilité. Les sociétés dans lesquelles il est investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Social Economy Europe

Initiative créée en 2000, visant à assurer le dialogue entre les institutions européennes et les institutions de l'économie sociale. Elle rassemble aujourd'hui 2,8 millions de structures de l'économie sociale en Europe.

Technologies vertes

Technologies liées à la production d'énergies renouvelables, aux bâtiments verts, aux produits ou services améliorant l'efficacité énergétique, à la prévention des pollutions et au traitement des eaux.

Urgewald

Organisation non gouvernementale allemande active sur les sujets liés à l'environnement et aux droits humains. *Urgewald* met notamment à disposition des investisseurs et du grand public des bases de données concernant les principaux producteurs de charbon (pour la *Global Coal Exit List*) et d'hydrocarbures (pour la *Global Oil and Gas Exit List*) susceptibles d'être utilisées dans la mise en œuvre de politiques d'exclusion.



A person with long dark hair, wearing a light-colored top, is seen from the back, writing on a whiteboard. The whiteboard contains several handwritten notes and diagrams. At the top, there is a large 'X' with a circle inside it. Below this, the phrase 'up the game' is written and underlined. To the right of this, there is a list: '1. B...', '2. RES...', and '3. STR...'. Further down, the word 'INFLUENCE' is written and underlined, with three red vertical lines to its right. Below that, the word 'KNOWLEDGE' is written and underlined. The background of the slide is a blurred image of the whiteboard and the person writing on it.

Principaux indicateurs de performance par entité

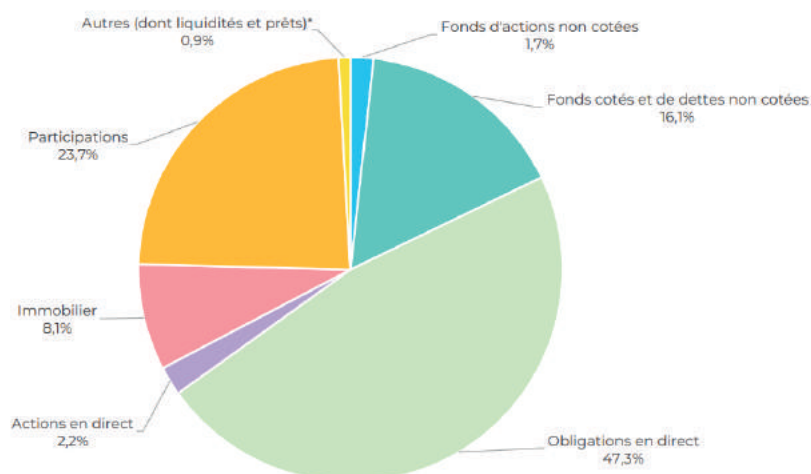


La Macif,
c'est vous.

→ Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs de Macif SAM s'élevait à 14,1 milliards d'euros (en valeur de marché).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ



* Non pris en compte dans le présent rapport.

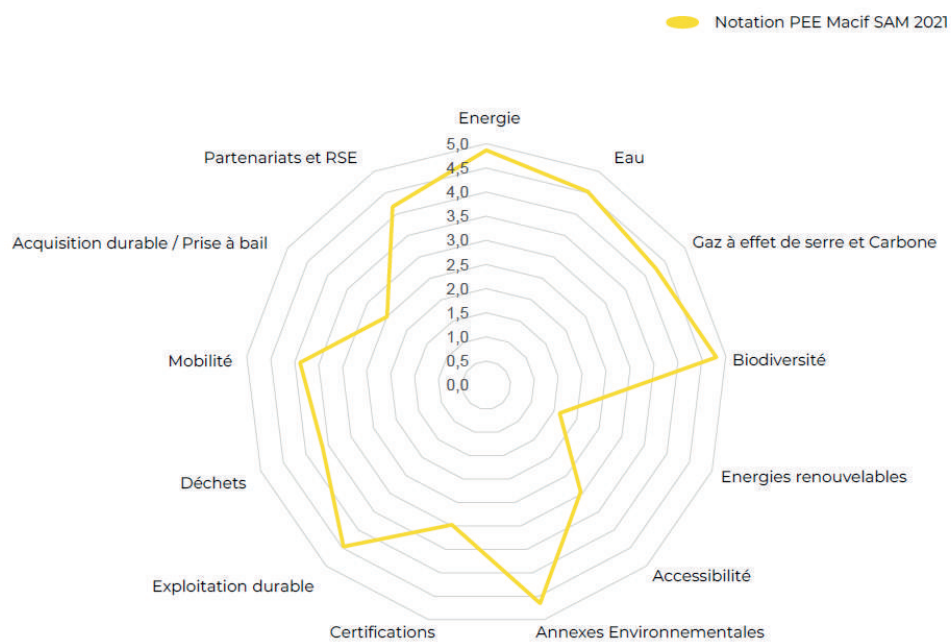
→ **Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG**

Portefeuille obligataire			
Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 98,0 % de l'encours		
	58,8 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué		
	7,8 % de l'encours en catégorie sous surveillance		
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 97,6 % de l'encours		
	Controverses négligeables à faibles : 71,2 % de l'encours		
	Controverses très élevées : 1,0 % de l'encours		
Obligations durables	246,0 millions d'euros	=	1,7 % de l'encours global
Fonds cotés et fonds de dettes non cotées			
Fonds cotés et fonds de dettes non cotées	99,0 % de sociétés de gestion signataires des PRI		
	82,7 % de l'encours classé articles 8 et 9 SFDR*		
Analyse ESG	Taux de couverture : 98,4 % de l'encours		
	69,1 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué		
	0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance		
Actions cotées détenues en direct			
Analyse ESG	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours		
	79,4 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué		
	0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance		

* hors fonds de dettes non cotées

Portefeuille immobilier

SYNTHÈSE DU SUIVI DE LA PEE



NOTE MACIF SAM 2021 : 15,4/20

→ **Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité**

Portefeuille obligataire

Analyse Transition énergétique

Obligations cotées d'émetteurs privés

Taux de couverture : **96,8 %** de l'encours

Émetteurs en catégorie peu intense : **56,2 %** de l'encours

Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes :
38,9 % de l'encours

Émetteurs en risque fort : **0,2 %** de l'encours

Intensité carbone

Émissions financées du portefeuille d'obligations privées

Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques

66,1 tonnes de CO₂ eq / million d'euros investis

121,2 kilogrammes de CO₂ eq / millier de dollars USD de PIB

Investissements dans des activités vertes

Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie *Greenfin*.

707,9 millions d'euros

=

20,4 % de l'encours des obligations privées

Investissements en obligations vertes

177,0 millions d'euros

=

5,1 % de l'encours des obligations privées

Portefeuille immobilier

Part des immeubles certifiés en construction / rénovation

61,3 %

Part des immeubles certifiés en exploitation

57,9 %

Émissions totales de CO₂ équivalent sans les garanties d'origine

4 003 tonnes équivalent CO₂

Émissions totales de CO₂ équivalent avec les garanties d'origine

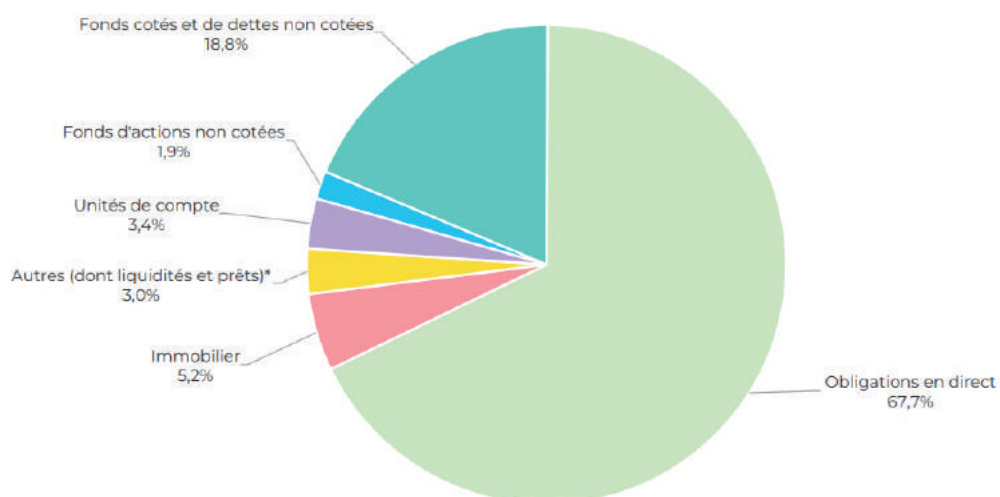
2 969 tonnes équivalent CO₂



→ Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs de Mutavie s'élevait à 28,2 milliards d'euros (en valeur de marché), dont 953,3 millions d'euros en unités de compte.

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ



* Non pris en compte dans le présent rapport.

→ **Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG****Portefeuille obligataire (hors unités de compte)**

Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 98,4 % de l'encours 60,5 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 6,6 % de l'encours en catégorie sous surveillance		
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 99,5 % de l'encours Controverses négligeables à moyennes : 75,4 % de l'encours Controverses très élevées : 1,1 % de l'encours		
Obligations durables	1 302,3 millions d'euros	=	4,8 % de l'encours global hors unités de compte

Fonds cotés et fonds de dettes non cotées (hors unités de compte)

Fonds cotés et fonds de dettes non cotées	99,4 % de sociétés de gestion signataires des PRI 72,2 % de l'encours classé articles 8 et 9 <i>SFDR</i> *
Analyse ESG	Taux de couverture : 93,8 % de l'encours 68,9 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance

* hors fonds de dettes non cotées

Liste des fonds cotés classifiés articles 8 et 9 selon le règlement SFDR

	Code ISIN	Nom du fonds
Article 8	FR0000174310	LAZARD SMALL CAPS EURO
	FR0000289860	EQUI-CONVERTIBLES
	FR0000970089	OFI RS PRUDENT XL
	FR0000970097	OFI RS DYNAMIQUE XL
	FR0000970105	OFI RS EQUILIBRE XL
	FR0000971160	OFI FI RS EURO EQUITY C
	FR0000971178	OFI FI RS EURO EQUITY D
	FR0000979866	OFI FI RS EURO CREDIT SHORT TERM I
	FR0000983827	OFI RS CROISSANCE DURABLE ET SOLIDAIRES
	FR0000989022	EQUI-CONVICTIONS EURO
	FR0000994980	MONETA MICRO ENTREPRISES C
	FR0007075122	OSTRUM SRI MONEY IC EU
	FR0007490602	ACTIMACIF 1 D
	FR0010436618	OFI FI RS EURO EQUITY SMART BETA XL
	FR0010473991	SYCOMORE L/S OPPORTUNITIES (I)
	FR0010824482	EQUI-CONVICTIONS B
	FR0010868802	ELLIPSIS EUROPEAN CONVERTIBLES FUND
	FR0010931170	EDRAM MACIF SIGNATURES
	FR0011049535	AVIVA INVESTORS ACTIONS EURO ID
	FR0011157973	OFI FI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND ID
	FR0011274984	GEMEQUITY - I EUR
	FR0011381227	OFI RS MONETAIRE IC
	FR0011418342	R CONVICTION EURO I D
	FR0011495951	MONETA MULTI CAPS - D
	FR0011525658	OFI RS EURO EQTY SMART DELTA CONVEX I
	FR0011550771	OFI RS GLOBAL EMERG BOND OPPORTUNITIES CD
	FR0011755842	OFI RS MING PART I
	FR0011790492	BDL REMPART EUROPE I
	FR0012365013	SYCOMORE PARTNERS PART IB

Article 8

Code ISIN

Nom du fonds

FR0013084357	M CONVERTIBLES - IC
FR0013173036	PLUVALCA FRANCE SMALL CAPS - B
FR0013184652	OFI RS EURO INVESTMENT GRADE 2023 XL
FR0013185535	LAZARD CONVERTIBLE GLOBAL AC H-EUR
FR0013219284	EDR EQUITY EUROPE SOLVE 3DEC
FR0013291580	EQUI-INVESTISSEMENTS SUISSE EUR
FR0013462645	MACIF ACTIONS LONG TERME PARTS C/D
FR0013536497	FONDS OBJECTIF CLIMAT OBLIGATAIRE - EUR
FR0014000KV9	EMERGENCE EUROPE - D / C
IE0033150248	MUZINICH AMERICAYIELD INCOME A EUR
IE00B3DJ5M15	HERMES GLOBAL EMERGING MARKETS FUND - F
IE00B52VJ196	ISHARES MSCI EUROPE SRI
IE00BDZRX185	NEUBERGER BERMAN SHT DUR EM DBT EUR IA
IE00BMW2TD31	LAZARD GB CONVT RECOVERY - A ACC EUR H
LU0165075127	HSBC GIF EUROLAND VALUE ID
LU0165129155	HSBC GIF EURO HIGH YIELD BOND I D
LU0185497350	OFI INVEST RS ETHICAL EUROPEAN EQ I_EUR
LU0256881987	ALLIANZ RCM EUROPE EQUITY GROWTH W
LU0401808935	DNCA INVEST CONVERTIBLES I EUR
LU0574846324	SSP OFI GLOBAL EMERGING DEBT
LU0905713201	DIGITAL FUNDS STARS EUROPE D
LU1032517705	OFI FUND RS GLOBAL CONVERT BD I_EHD
LU1111643042	ELEVA EUROPEAN SELECTION
LU1161526659	EDR FUND - BOND ALLOCATION K EUR
LU1331972494	ELEVA ABSOLUTE RETURN EUROPE - I EUR AC
LU1357022695	TYRUS CAPITAL GLOBAL CONVERTIB - SI EUR
LU1602144575	AMUNDI MSCI EMU ESG LEADERS
LU1849563819	THREADNEEDLE LUX - EUROPEAN HY IEP EUR
LU1882453316	AMUNDI FUNDS EMERGING MARKETS BOND I2

Article 9

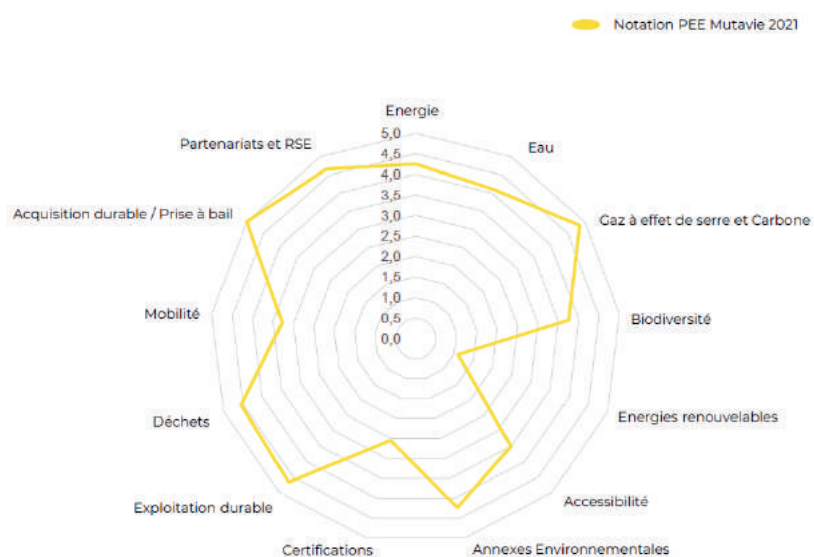
Code ISIN

Nom du fonds

FR0000981441	OFI RS EQUITY CLIMATE CHG I
FR0010027102	PHITRUST ACTIVE INVESTORS FRANCE
FR0010508333	OFI ACTIONS MONDE DURABLE
FR0011052844	CPR EUROLAND PREMIUM PART I
FR0011482702	OFI RS EURO HIGH YIELD PART ID
FR0013534419	FONDS OBJECTIF CLIMAT ACTIONS 1 - C/D
FR0013536489	FONDS OBJECTIF CLIMAT ACTIONS 2 - EUR
FR0014003TC4	AEMA OBJECTIF NEUTRE CARBONE 2050 C/D
LU0907928062	DPAM L BONDS EMERGING MARKETS SUSTAINAB
LU1209226619	OFI FUND RS ACT4 POSITIVE ECONOMY F_EUR
LU1209227344	OFI FUND RS ACT4 SOCIAL IMPACT F_EUR

Portefeuille immobilier

SYNTHÈSE DU SUIVI DE LA PEE



NOTE MUTAVIE 2021 : 15,6/20

→ **Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité**

Portefeuille obligataire

Analyse Transition énergétique

Obligations cotées d'émetteurs privés

Taux de couverture : **97,0 %** de l'encours

Émetteurs en catégorie peu intense : **58,0 %** de l'encours

Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes :
37,3 % de l'encours

Émetteurs en risque fort : **0,2 %** de l'encours

Intensité carbone

Émissions financées du portefeuille d'obligations privées

Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques

62,8 tonnes de CO₂ eq / million d'euros investis

119,0 kilogrammes de CO₂ eq / millier de dollars USD de PIB

Investissements dans des activités vertes

Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie *Greenfin*

2 468,2 millions d'euros

=

19,6 % de l'encours des obligations privées

Investissements en obligations vertes

777,5 millions d'euros

=

6,2 % de l'encours des obligations privées

Portefeuille immobilier

Part des immeubles certifiés en construction / rénovation

79,5 %

Part des immeubles certifiés en exploitation

26,2 %

Émissions totales de CO₂ équivalent sans les garanties d'origine

642 tonnes équivalent CO₂

Émissions totales de CO₂ équivalent avec les garanties d'origine

531 tonnes équivalent CO₂

→ Partie 4 : Étendre la démarche d'investisseur responsable

Liste des unités de compte en gestion libre classifiées articles 8 et 9 selon le règlement SFDR

	Code ISIN	Nom du fonds
Article 8	FR0010286013	SEXTANT GRAND LARGE A
	FR0010177899	CHOIX SOLIDAIRE PARTS C
	FR0000292278	COMGEST MAGELLAN ACTION (C)
	FR0000284689	COMGEST MONDE ACTION (C)
	FR0010917658	CPR SILVER AGE E
	FR0010321810	ECHIQUEUR AGENOR SRI MID CAP EUROPE A
	FR0010611293	ECHIQUEUR ARTY
	LU1161527038	EDR FUND BOND ALLOCATION A
	FR0007051040	EUROSE C
	FR0011153014	GINJER ACTIFS 360 A
	FR0000971186	OFI ACTIONS EURO
	LU1317710371	OFI ACTIONS EUROPE (C)
	FR0000427452	OFI ACTIONS FRANCE (C/D)
	FR0000427437	OFI ACTIONS PME-ETI PARTS C
	FR0000975617	OFI COURT TERME ISR FCP (C)
	FR0012979250	OFI PROFIL DYNAMIQUE (C)
	FR0012979268	OFI PROFIL EQUILIBRE (C)
	FR0012979276	OFI PROFIL PRUDENT (C)
	FR0013308921	OFI RS EURO CREDIT SH TERM RF
	FR0010564351	OFI RS MULTI TRACK R FCP

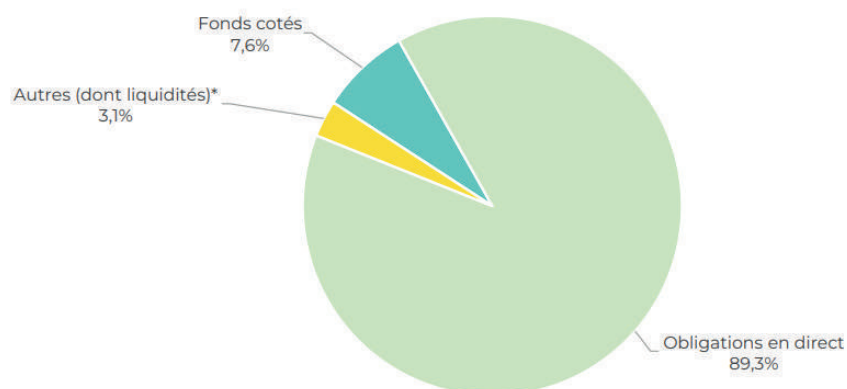
	Code ISIN	Nom du fonds
Article 8	LU1481505755	PARNASSUS US SUSTAINABLE EQUITIES PARTS A
	FR0010601906	SYCOMORE PARTNERS R
	FR0011066802	OPCIMMO
Article 9	FR0010642280	ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT - PART C
	FR0010592022	ECOFI ENJEUX FUTURS PARTS C
	FR0010903674	MACIF CROISSANCE DURABLE & SOLIDAIRE MG RESP E
	FR0013414414	OFI ACTIONS CLIMAT
	LU1983381689	OFI ACTIONS ECONOMIE POSITIVE
	FR0010508333	OFI RS ACT4 GREEN FUTURE PART OFI ACTIONS MONDE DURABLE
	FR0013275120	OFI RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE R
	FR0010111732	SYCOMORE FRANCECAP R
	LU1301026388	SYCOMORE HAPPY @ WORK R
	FR0010971721	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE RP
	LU1209227344	OFI FUND RS ACT4 SOCIAL IMPACT F_EUR



→ Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs de Macifilia s'élevait à 39,6 millions d'euros (en valeur de marché).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ



* Non pris en compte dans le présent rapport.

→ **Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG**

Portefeuille obligataire	
Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 98,2 % de l'encours 80,0 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 0,9 % de l'encours en catégorie sous surveillance
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours Controverses négligeables à faibles : 71,1 % de l'encours Controverses très élevées : 0,0 % de l'encours
Obligations durables	0 euro
Actifs de diversification	
Fonds cotés	100,0 % de sociétés de gestion signataires des PRI 100,0 % de l'encours classé articles 8 et 9 <i>SFDR</i>
Analyse ESG	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours 100,0% de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance

→ Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité

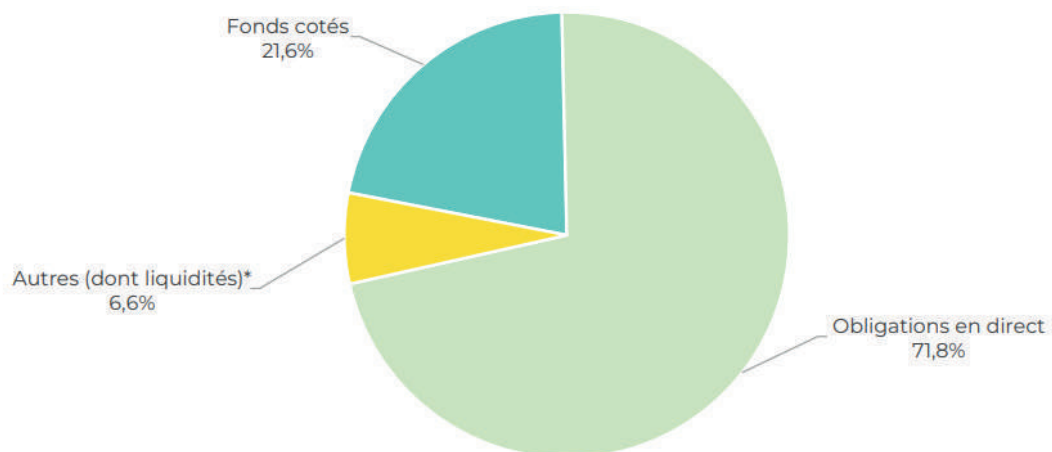
Portefeuille obligataire		
Analyse Transition énergétique Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 96,4 % de l'encours Émetteurs en catégorie peu intense : 70,5 % de l'encours Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes : 25,9 % de l'encours Émetteurs en risque fort : 0,0 % de l'encours	
Intensité carbone Émissions financées du portefeuille d'obligations privées Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques	24,4 tonnes de CO₂ eq / million d'euros investis 124,6 kilogrammes de CO₂ eq / millier de dollars USD de PIB	
Investissements dans des activités vertes Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie <i>Greenfin</i> . Investissements en obligations vertes	2,8 millions d'euros	= 23,3 % de l'encours des obligations privées 0 euro



→ Répartition des actifs financiers

À fin 2021, le portefeuille d'actifs de Thémis s'élevait à 8,3 millions d'euros (en valeur de marché).

RÉPARTITION DE L'ENCOURS AU 31 DÉCEMBRE 2021 EN VALEUR DE MARCHÉ



* Non pris en compte dans le présent rapport.

→ Partie 2 : Gestion des risques et opportunités liés aux facteurs ESG

Portefeuille obligataire	
Analyse ESG Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours 70,2 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance
Suivi des controverses Obligations cotées d'émetteurs privés	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours Controverses négligeables à moyennes : 54,6 % de l'encours Controverses très élevées : 0,0 % de l'encours
Obligations durables	0 euro
Actifs de diversification	
Fonds cotés	100,0 % de sociétés de gestion signataires des PRI 100,0 % de l'encours classé articles 8 et 9 <i>SFDR</i>
Analyse ESG	Taux de couverture : 100,0 % de l'encours 100,0 % de l'encours en catégories <i>leader</i> et impliqué 0,0 % de l'encours en catégorie sous surveillance

→ **Partie 3 : Alignement et contribution à la transition : impact de nos investissements sur les enjeux de durabilité**

Portefeuille obligataire

Analyse Transition énergétique

Obligations cotées d'émetteurs privés

Taux de couverture : **100,0 %** de l'encours

Émetteurs en catégorie peu intense : **80,6 %** de l'encours

Émetteurs en opportunités ou opportunités fortes :
19,4 % de l'encours

Émetteurs en risque fort : **0,0 %** de l'encours

Intensité carbone

Émissions financées du portefeuille d'obligations privées

Intensité carbone du portefeuille d'obligations publiques

19,6 tonnes de CO₂ eq / million d'euros investis

129,3 kilogrammes de CO₂ eq / millier de dollars USD de PIB

Investissements dans des activités vertes

Encours investi sur des entreprises actives dans le champ de la transition énergétique et écologique, selon la typologie *Greenfin*.

Investissements en obligations vertes

0,37
million d'euros

=

14,3 % de l'encours
des obligations privées

0 euro

Pour en savoir plus



Sur Internet
Rendez-vous sur [macif.fr](https://www.macif.fr)



Sur Facebook @MacifAssurances



Sur Youtube MACIF, playlist « Macif Prévention »



Sur Twitter @MacifAssurances



La Macif,
c'est **vous.**

Crédits photos : Olivier Lhemann / Pic and Pick, Darri, Macif / Mourad Chefai, Igor Emmerich / Image Source / GraphicObsession, Sam Edwards / Caia Images / GraphicObsession, HayDmitriy / Panther Media / GraphicObsession, Sean Prior / Wavebreak Media / GraphicObsession, MomentImages / Tetra Images / GraphicObsession, Wavebreak Media / GraphicObsession, Sean Prior / Wavebreak Media / GraphicObsession, Hero Images / GraphicObsession, Martin Barraud / Caia Images / GraphicObsession, Yuri Arcurs Photography / GO Vision / GraphicObsession, Robert Daly / Caia Images / GraphicObsession, Goodluz / GraphicObsession, Radius Images / GraphicObsession, Daniel Grill / Tetra Images / GraphicObsession, Bahnmueller / Imagebroker / GraphicObsession, Ale Ventura / PhotoAlto / GraphicObsession, PeopleImages.com / GO Vision / GraphicObsession.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.